

Eté 2012

**Bulletin Municipal
NEUVIC**





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Un vent d'inquiétude et de discorde a perturbé la vie neuvicoise au début de l'année 2012.

Inquiétude des acteurs du tourisme qui craignaient un nouveau déficit de remplissage du Lac de la Triouzoune. Cette crainte, partagée par la municipalité, a suscité la création d'une association de défense du Lac : les Amis du Lac de la Triouzoune. Fort heureusement, Pluviôse survenant à retardement a permis à notre Lac de retrouver ses plus beaux atours dont touristes et neuvicois vont pouvoir profiter.

Discorde au sein du Conseil Municipal qui n'a pu trouver le consensus nécessaire à un bon fonctionnement. Suite au décès de Nadine AIX, il n'y plus de groupe majoritaire au sein du conseil et malgré 4 conseils municipaux en mars et avril, différentes réunions de concertation, une réunion publique, le compte administratif 2011 et le budget 2012 n'ont pas été adoptés.

Dans cette situation, la loi prévoit la saisine de la Chambre Régionale des Comptes qui doit proposer un budget permettant le fonctionnement de la collectivité.

Ce contexte a eu pour conséquence, entre autres, l'arrêt des travaux d'investissement en cours : aménagement de la place de l'Eglise qui devait se terminer au mois de mai, reste à réaliser des travaux de voirie 2011 et l'impossibilité de verser les subventions aux associations.

Heureusement, le fonctionnement et en particulier le versement des salaires du personnel communal n'a pas été perturbé par cette situation et je tiens à saluer l'engagement de chacun d'entre eux à proposer le meilleur des services aux Neuvicois.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en date du 15 juin 2012 validé par le préfet le 22 juin 2012 rend exécutoire le budget communal et la plus grande partie des projets en particulier le Plan Aménagement du Bourg et le projet 'Bains Nature' tout en recommandant une vigilance budgétaire en raison de l'importance de l'endettement. Cette décision devrait permettre à la collectivité de reprendre un fonctionnement normal.

Au-delà des aléas liés au fonctionnement démocratique, la vie locale a été riche grâce à l'implication des associations qui a permis le succès des traditionnelles manifestations : foire du 1er Mai, fête des plantes, « Faîtes » de la musique, concerts.... Cette année, les élèves du cours préparatoire ont profité d'une classe de mer à La Martière, centre de vacances du Conseil Général de la Corrèze.

Le Pavillon Bleu 2012 flotte sur la Plage de Neuvic et chacun, à son niveau, s'apprête à proposer un accueil et des animations de qualité. Le festival Mille Sources et Dordogne, manifestation phare du territoire, sera fidèle au rendez-vous ainsi que le Festival de la Luzège qui anime par ailleurs des ateliers théâtre au Centre de loisirs. L'Office de Tourisme Intercommunal a innové en participant à la manifestation européenne du BIG JUMP. Le traditionnel 'Je bouquine à la Plage' change de formule en mettant gratuitement à disposition du public livres et revues dans un kiosque réalisé par les employés communaux qui ont également rénové les sanitaires ...

Enfin, un partenariat entre la Chambre d'Agriculture, les associations, le Lycée agricole, l'Office de Tourisme et la commune a permis de mettre en place des marchés de producteurs de Pays qui feront découvrir les produits de terroir de qualité tout en profitant d'animations diverses.

La Station Sports Nature a obtenu sa labellisation, son bâtiment d'accueil est terminé et son programme sportif complète les activités festives et culturelles du territoire.

Dans un contexte économique général morose, gageons que l'été 2012 permettra à tous ceux qui apprécient notre territoire de se 'ressourcer'.

BON ETE A TOUS

Henri ROY

Quelques dates à retenir :

18 Juillet Balades en Corrèze « Histoire d'eau » - départ 9h30 Station Sports Nature.

Du 23 Juillet au 7 Août Exposition « Neuvic quand tu nous tiens » de M. Depalle - Hall de la Mairie

Du 1er au 31 Août Exposition « Les vallées de la Houille Blanche » - Bibliothèque

LES FINANCES COMMUNALES

La dette de la commune de NEUVIC s'élevait à 5,3 millions € fin 2011 soit 2 448 € par habitant alors que la moyenne pour les communes de la même strate démographique était de 1 047 € par habitant. Les chiffres sont à comparer à l'endettement sous la gestion de la précédente municipalité où la dette était de 2 200 € par habitant en 2000 soit égale ou supérieure au niveau actuel si l'on tient compte de l'inflation.

Le montant de l'endettement lié au remboursement de la dette peut paraître inquiétant sans une analyse approfondie de celle-ci et des ressources communales.

Le remboursement de la dette de la commune comprenant intérêts + capital s'élève pour 2011 à 622 278,17 € alors qu'en 2001 il était de 765 046,09 € avec un maximum en 2008 de 870 710,60 €. Ce montant maximal de 2008 s'explique par l'importance des investissements de près de 3 millions € concernant la rénovation des structures d'accueil touristique municipales : 2 campings et un hôtel 3***.

Cette charge a presque été entièrement financée par l'augmentation des recettes du camping municipal qui ont passé de 77 092,12 € en 2007 à 203 166,69 € en 2011, une délégation de service public sur un 2ème camping pour un montant de (loyer) 38 832,16 € couvrant le remboursement de l'emprunt de 35 553,56 € et pour l'hôtel du Lac un bail commercial de 29 899,92 € pour un remboursement d'emprunt annuel de 54 105,75 €.

D'autres investissements comme le cinéma municipal numérique 3D ont généré des recettes supplémentaires (environ 37 772 € avant travaux et 50 497 € en 2011).

En 2011, le constat d'une amélioration sensible de la situation financière de la commune peut être fait :

- diminution du montant du remboursement de la dette passant de 725 155,17 € en 2010 à 631 573,06 € en 2011
- baisse de 8% des frais de fonctionnement

Si la dette représente 2448 €/habitant contre 1032 € pour la moyenne de la strate, les ressources sont également supérieures avec une Dotation Globale de Fonctionnement de 402 €/habitant pour une moyenne de 250 €/habitant générant 328 000 € /an de plus que pour la moyenne des communes équivalentes.

La CAF brute 2011, quant à elle, s'élève à 567 538 €.

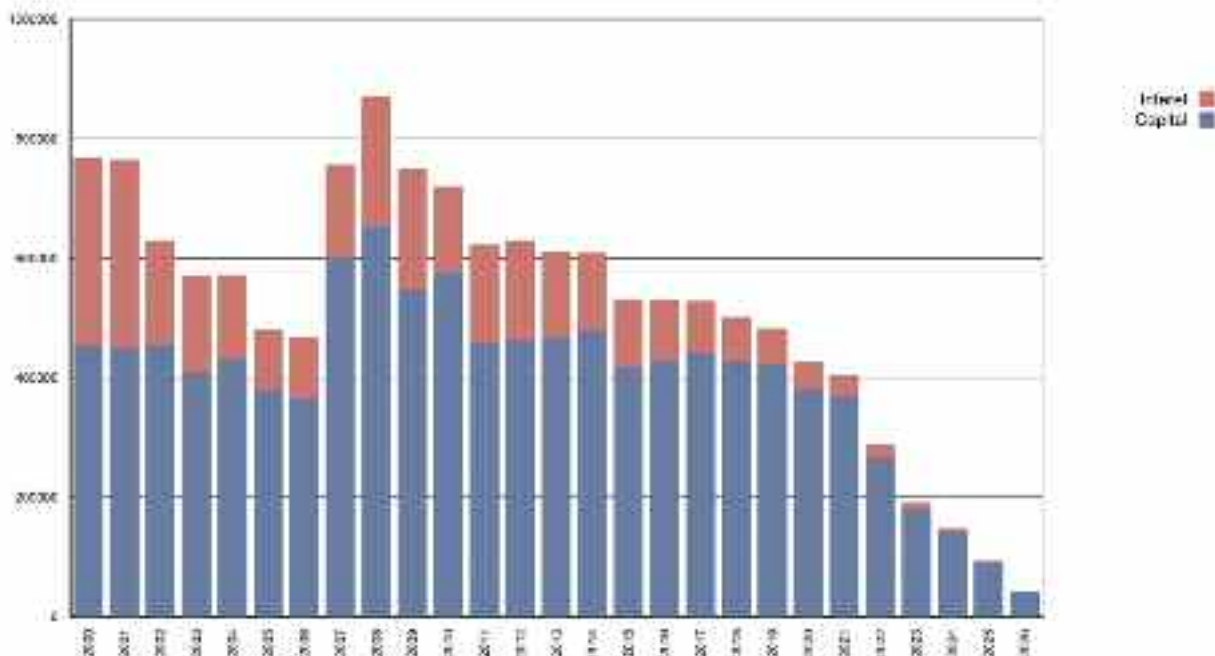
Nous avons rencontré les services de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze le 16 février 2012 dans le cadre du réseau d'alerte des finances communales (pour la 3ème fois en 10 ans). En conclusion de son rapport « Mr le Sous Préfet explique qu'il convient d'être vigilant sur la situation financière de la commune afin d'éviter toute dérive et les investissements prévus doivent être planifiés et étalés sur plusieurs années. Il convient également de limiter au maximum le recours systématique à l'emprunt pour éviter une nouvelle dégradation des finances communales. »

L'exécutif communal a bien conscience de l'importance de l'endettement et reste vigilant pour continuer à apporter services et aménagements de qualité pour le développement économique et la qualité de vie des Neuvicois tout en conservant une pression fiscale inférieure de 30% à la moyenne de celle des communes de la même strate : 267 €/habitant pour une moyenne de 379 € pour la strate départementale.

Henri ROY

Etat de la dette

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE



Radar pédagogique

La municipalité a fait procéder à la pose d'un radar pédagogique à plusieurs endroits de la commune afin de vérifier la vitesse réelle des conducteurs.

Le radar pédagogique a un rôle informatif à l'attention des usagers en leur annonçant la vitesse à laquelle ils circulent mais il permet également d'étudier leur comportement puisqu'il enregistre l'ensemble des données (nombres de véhicules, heures, vitesse enregistrée)

En Août 2011, il a été mis en place sur le boulevard de la Fondbarine (à droite de la caserne des pompiers) sur une zone limitée à 50 km/h ; les résultats montrent : une circulation moyenne de 2000 véhicules par jour. Il est à noter que sur ce tronçon les excès les plus importants ont lieu la nuit (jusqu'à 110 km). Sur la période de 21h à 6h du matin, le trafic est très faible. En journée il ressort deux pics de trafic important le premier entre 8h 30 et 11h30 et le second entre 15h et 19h.

58% des usagers respectent la limitation de vitesse autorisée

31% roulent entre 50 et 60km/h

9% roulent entre 60 et 70km/h

1% roulent entre 70 et 80km/h

0.5% roulent entre 80 et 90km/h

Moins de 0.5% roulent entre plus de 90km/h

Début février 2012, il a été posé rue Saint Projet dans le sens Mauriac vers Neuvic, juste avant les ralentisseurs, la vitesse étant limitée à cet endroit à 50km/h, les premiers résultats donnent :

Une circulation moyenne de 200 véhicules par jour

Près de 87% respectent la limitation.

10% des usagers dépassent la limitation de vitesse autorisée sans dépasser les 60 km/h

3% des usagers roulent à une vitesse maximale de 80km/h.

Conclusion : très peu d'excès de vitesse aménagement de la voirie suffisant.

Mi-février 2012 Pose du radar pédagogique rue de l'Agri-

culture dans le sens centre bourg vers Mauriac, à cette endroit la vitesse est limité à 30km/h.

Les chiffres nous montrent que :

La circulation moyenne est de 380 véhicules par jour

21% des usagers respectent la limitation de vitesse

73,5% roulent entre 30 et 50km/h

un peu plus de 5% roulent à une vitesse maximum de 70km/h.

Conclusion : très peu d'usagers respectent la limitation de vitesse. Cependant il y a très peu de forts excès de vitesse .

Fin février 2012, il a été installé sur une période de trois jours sur la route d'Ussel (RD982) section limitée à 50km/h.

Circulation moyenne de 750 véhicules par jour

30% des usagers respectent la limitation de vitesse autorisée

40% des usagers roulent entre 50 et 60km/h

22% des usagers roulent entre 60 et 70km/h

8% des usagers roulent jusqu'à 90km/h.

Il est navrant de constater que très peu d'automobilistes respectent la réglementation et que certains peuvent atteindre des vitesses qui mettent en danger la vie d'innocents.

Enfin fin février il a été posé sur la Rue de l'Artisanat cette section est limitée à 50km/h circulation moyenne constatée 270

véhicules par jour environ.

99.5% des usagers respectent la vitesse autorisée

Conclusion très peu d'excès de vitesse. Les ralentisseurs en place, même si certains considèrent qu'ils sont brutaux, assurent tout de même un rôle important.

Compte tenu de l'intérêt que notre municipalité porte à la sécurité routière, la mairie a déjà demandé auprès des services de l'état le prêt à titre gratuit de ce radar pédagogique pour une nouvelle campagne de prévention de sécurité routière.



Création du CCAS de Neuvic

Le Centre Communal d'Action Social de Neuvic s'est réuni pour la première fois le 2 février 2012.

Le conseil d'administration présidé de droit par Monsieur le Maire est composé de :

- huit conseillers municipaux,

- et de huit représentants d'associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre les exclusions et dans l'insertion conformément à la loi, ces représentants ont été désignés par Monsieur le Maire.

Le CCAS est un établissement Public Communal Administratif qui a pour mission de mettre en oeuvre une politique sociale municipale directement orientée vers les populations en difficulté.

Il a un rôle administratif puisqu'il centralise les demandes d'aides mais il agit également sur le terrain en proposant des actions aux habitants les plus fragiles, familles, enfants, insertion des jeunes, personnes handicapés et personnes âgées ou isolées.

Toutes ces missions sont effectuées en étroite collaboration avec les partenaires sociaux du secteur, le CCAS coordonne les actions sociales sur le territoire en maintenant le dialogue permanent avec les divers acteurs sociaux de la commune à savoir : assistante sociale du Conseil Général et de la MSA, ADMR et ADAPAC, Resto du Coeur, Croix Rouge, Mission Locale et Entreprise d'Insertion.

Pour remplir ces tâches, le CCAS dispose d'un organe de gestion qui est le conseil d'administration et de moyens financiers propres c'est à dire un budget autonome.

Il faut préciser que la population doit s'adresser sur rendez-vous auprès de Mme Estrade Aïcha secrétaire et coordinatrice du CCAS au 05 55 95 80 16 aux heures d'ouverture de la mairie.

Le CCAS a obligation de la plus grande confidentialité. Les modalités d'aide sont déterminées à chaque réunion du Conseil d'Administration.





Je «Bouquine à la Plage» change de formule

Après plusieurs années de présence ponctuelle à la plage avec un fond de documents, la bibliothèque municipale revoit cette opération.

Grâce aux services techniques municipaux, un meuble fabriqué aux ateliers est désormais en place à la plage. Il abritera des documents laissés sur place le temps de l'été. Ce kiosque à livres sera ouvert tous les jours de beaux temps par le personnel de la Station Sports Nature.

A charge pour chacun de jouer le jeu : vous pourrez choisir, changer vos ouvrages à loisir le temps de votre présence à la plage et les remettre à leur place à la fin de votre lecture sans contre partie aucune.

Le Pavillon Bleu à Neuvic

Créé par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le label Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique rigoureuse et durable en faveur d'un environnement de qualité. Les critères d'attribution portent bien sûr sur la qualité des eaux de baignade mais aussi sur l'environnement général (urbanisme, équipement des plages, économie d'énergie, gestion des déchets, des eaux usées...) sur la pertinence et la régularité des actions d'éducation à l'environnement menée sur le territoire concerné.

Il favorise ainsi une prise de conscience générale pour un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. Un sondage de l'institut LH2 montre que 65% des français connaissent le Pavillon Bleu et 78% ont envie de passer des vacances dans un lieu Pavillon Bleu.

Cet éco label est ainsi devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Son succès est tel que la FEE travaille à son extension au reste du monde avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation Mondiale du Tourisme et qu'il est d'ores et déjà présent dans 41 pays du monde.

Chaque année depuis 2005 la Commune de Neuvic présente un dossier de demande de labellisation. Cette reconnaissance lui a de nouveau été décernée pour 2012 et de nombreux aménagements ont été effectués ce printemps aux abords de la Plage : sanitaires rénovés, panneaux de plan de site, kiosque à livres ...



Tri sélectif pour les particuliers



Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la réduction des déchets, il est prévu réglementairement une baisse des quantités collectées d'ordures ménagères entre 2009 et 2014 d'au moins 7%.

A ce titre le SIRTOM de haute Corrèze a décidé d'organiser la mise en place du tri sélectif par les particuliers dans trois agglomérations tests : Ussel, Meymac et Neuvic. Le SIRTOM et la commune de Neuvic vont donc devoir réfléchir ensemble à une organisation possible et au choix d'un premier périmètre d'essai.

A l'automne, la commission communale en charge de ce dossier devrait établir les modalités de cet essai pour une mise en service effective programmée pour l'année 2013.

Plus d'informations dans le bulletin municipal de fin d'année.



Eclairage public

Pour assurer une gestion durable et économe des énergies, une rationalisation de l'éclairage public est à l'étude.

Une proposition nous a été présentée par le Syndicat de la Diège, organisme qui gère l'éclairage public pour le compte de la municipalité :

- dans les villages : extinction totale des candélabres de 22h00 à 6h00

- dans le bourg : extinction d'un candélabre sur deux de 22h00 à 6h00.

La commission des élus en charge de ce projet a émis la proposition suivante :

- dans les villages : extinction totale de 22h00 à 6h00

- dans le bourg : extinction d'un candélabre sur deux de 22h00 à 0h00 puis extinction totale de 0h00 à 6h00.

La discussion avec le Syndicat de la Diège continue pour affiner la proposition finale.

La mise en place de ce nouveau système d'éclairage public devrait débuter à l'automne 2012.



ENQUETE PUBLIQUE

2 enquêtes publiques conjointes sont ouvertes pour des aliénations de chemins ruraux au lieu-dit d'Aubignac.

Elles se dérouleront du 27 août au 10 septembre.

Deux registres seront mis à la disposition des neuvicois durant cette période à la mairie.

Le commissaire enquêteur assurera également trois permanences en Mairie : le lundi 27 août de 9h00 à 11h00, le samedi 1er septembre de 9h30 à 11h30 puis le lundi 10 septembre de 15h30 à 17h30.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue à

Nathys Jean Luc HENNEBELLE
fils de Romain HENNEBELLE et de Virginie GONZALES
né le 23 décembre 2011 à TULLE

Louna Marie LAVERDURE
fille de Jackie LAVERDURE et de Valérie ENTRAYGUE
née le 31 décembre 2011 à USSEL

Fatima-Zahra EL ARFAOUI
fille de Moulay Abdellah EL ARFAOUI et de Ghnima RGUIBI

Yann REBEYROLLES
fils de Stéphane REBEYROLLES et de Finess MBIRIRI
né le 19 mai à USSEL

Sofiane RAOUD GAUTHIER
fils de Hassan RAOUD et de Laetitia GAUTHIER
né le 14 juin 2012 à USSEL

MARIAGES

Toutes nos félicitations à

Corinne TRIZAC et Michel HABERT le 04 février 2012
Cécile EHRET et Damien GOURDON le 19 mai 2012
Christiane RACINE et François PIPEROT le 19 mai 2012
Delphine JARRIGE et Richard MORAND le 19 mai 2012
Anne ALDRIGE et Lucan CHAN le 30 juin 2012

DECES

Toutes nos condoléances aux familles

François ROTURIER décédé le 08 décembre 2011 à NEUVIC
Marcel MANZAGOL décédé le 24 décembre 2011 à NEUVIC
René CHASSAT décédé le 30 décembre 2011 à NEUVIC
Claude FOREST décédé le 26 décembre 2011 à BRIVE - LA - GAILLARDE
André BONNAUD décédé le 29 janvier 2012 à NEUVIC
Marie BARTHUEL veuve DESPERT décédée le 08 février 2012 à NEUVIC
Marie BERGAUD veuve BAYLE décédée le 11 février 2012 à USSEL
Denise SERVIERE veuve RIBEYROLLE décédée le 18 février 2012 à NEUVIC
Gilberte CHAUMEIL veuve GARCIA - BOABENT décédée le 20 février 2012 à NEUVIC
Madeleine LEROY veuve LEBERT décédée le 26 février 2012 à USSEL
Marie TEILLOL veuve BOURZEIX décédée le 07 mars 2012 à NEUVIC
Jean SIMANDOUX décédé le 07 mars 2012 à NEUVIC
Anne - Marie COUDERT veuve VERVIALLE décédée le 08 mars 2012 à NEUVIC
Maurice CHAZAL décédé le 08 mars 2012 à NEUVIC
Jeanne DELPECH veuve NICOLAS décédée le 14 mars 2012 à NEUVIC
Lucien REBEQUET décédé le 04 mars 2012 à PALISSE
Jean - Marc GUILBERT décédé le 08 mars 2012 à BRIVE - LA - GAILLARDE
Andrée LATHIERE veuve MORIN décédée le 23 mars 2012 à NEUVIC
Claudette HERBE veuve BELLANGER décédée le 05 avril 2012 à LIMOGES
Germaine CLAIR décédée le 25 avril 2012 à NEUVIC
Edouard COUTURIER décédé le 27 avril 2012 à NEUVIC
Georges DESCHAMPS décédé le 21 avril 2012 à NEUVIC
Marie ROMESTIN veuve ARSAC décédée le 17 mai 2012 à Neuvic
Gustave COUDERT décédé le 31 mai 2012 à Neuvic



Yves Barthuel, Pierre Soissons, nos porte-drapeaux Association autonome des anciens combattants et FNACA

F.N.A.C.A. Neuvic a célébré le 50ème anniversaire du 19 mars 1962

Le lundi 19 mars, les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie du Comité Cantonal de Neuvic ont commémoré le 50ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie au monument aux morts en présence de M. Henri Roy, maire et conseiller général, Mme Suzanne Barbanceys, présidente de l'Association Autonome des Anciens Combattants de Neuvic, M. Marcel Couturas, président du comité cantonal de la F.N.A.C.A., des anciens d'A.F.N., des associations d'anciens combattants, des conseillers municipaux et des porte-drapeaux.

Les neuvicais ont manifesté par leur présence leur attachement à ce culte du souvenir, ils n'oublient pas cette guerre qui a duré plus de 7 ans où 30.000 de nos camarades ont trouvé la mort.

Le président Marcel Couturas fit observer une minute de silence à la mémoire de Lucien Rébéquet, récemment décédé.

La cérémonie a débuté par la lecture de l'ordre du jour n°11 du Général Ailleret par Marcel Couturas et du manifeste de la F.N.A.C.A. par Lucien Teysendier.

Un dépôt de gerbes a eu lieu au pied du monument aux morts, place de la mairie, ainsi qu'au monument à l'orée du Puy Chaffaud. La fanfare-banda exécuta les différentes sonneries.

La cérémonie du souvenir s'est achevée dans le hall de la mairie où les participants sont venus apprécier un vin d'honneur offert par M. le maire.

Décès de Lucien Rébéquet
Notre camarade Lucien Rébéquet est décédé accidentellement à l'âge de 72 ans. Il était porte-drapeau de notre association depuis de nombreuses années. Il était adhérent à la F.N.A.C.A. depuis 1968. Il était titulaire du diplôme d'honneur de la F.N.A.C.A., de la carte du combattant, du titre de reconnaissance de la nation, du diplôme de porte-drapeau et de la commémorative d'A.F.N. C'était un homme serviable et toujours disponible. Le comité cantonal F.N.A.C.A. de Neuvic adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Repas dansant de la F.N.A.C.A.

L'ambiance était à la fête pour la soirée choucroute du comité F.N.A.C.A. de Neuvic, animé par le réputé orchestre Bernard Rual. Les 115 convives ont pu apprécier un excellent et copieux repas. L'on notait la présence de M. Henri Roy, maire et conseiller général, Raymond Rougerie, président du comité F.N.A.C.A. de Meymac, Bernard Rousset, président du comité F.N.A.C.A. d'Ussel. Cette manifestation est toujours un moment fort de rencontres et d'échanges, presque fraternels, où chacun se retrouve autour de la table ou sur la piste de danse en toute simplicité. Le comité F.N.A.C.A. remercie toutes les personnes qui par leur présence et leur aide ont contribué au plein succès de cette soirée. Pour adhérer au comité cantonal F.N.A.C.A. de Neuvic et pour tous renseignements concernant le monde combattant, s'adresser au Président

Marcel Couturas

6 impasse du Bois de la Brune 19160 Neuvic

Tel/Fax : 05 55 95 93 12 -

blog : fnaca19.skyrock.com

Nouvelle adresse de l'O.N.A.C. Cité administrative

J. Montalat Place Martial Brigouleix

BP 212 19012 Tulle Cedex - Tel : 05 55 26 22 67



Sur la piste de danse



Comité des Fêtes de Neuvic

Au mois de Janvier 2012, le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes.

Un bilan positif de l'ensemble des manifestations a été fait, et le bilan financier présenté a été approuvé.

Les principales dates de l'année ont également été annoncées, avec notamment un concours de belote, la 8ème Fête des Plantes et des Jardins, La fête du pain et le videgrenier brocante du 14 juillet sur le site du Mialaret, puis les fêtes de la Bruyères qui cette année auront lieu les 10, 11 et 12 Août 2012 et le 08 septembre 2012 pour un tour de chant d'Olivier VILLA à la Salle des Fêtes à 21 heures.

La huitième fête des plantes et des jardins, a ouvert le bal et s'est tenue le dimanche 27 mai. Horticulteurs, maraîchers, artisans, produits locaux ont pris place au champ de foire. Le matin une sympathique visite de la banda de musique a animé la place, alors que l'après-midi, dès 14 heures un rendez-vous était donné à l'arborétum du château d'Ussel pour découvrir ou redécouvrir les arbres chargés d'histoire, les nouveaux aménagements, ou tout simplement le parc.

Cette année, une soirée caritative au profit des restos du cœur de Neuvic a été incluse dans ce week-end, et ce, avec l'approbation du Président Didier Rquiouacq à qui nous avons eu le plaisir d'annoncer que le somme de 345.00 euros serait convertie en denrées diverses pour la prochaine saison.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 juillet pour le prochain rendez-vous, et rappelons que les personnes qui souhaitent s'investir dans cette animation peuvent prendre contact au siège de l'association, à savoir la mairie de NEUVIC en demandant Nathalie Rauber qui les dirigera vers un membre du Comité des Fêtes.

Nous ne pouvons clore cet article sans avoir une pensée très émue et sincère envers Denise notre très dévouée membre depuis de nombreuses années, qui nous a quittés un peu trop tôt. Qu'elle sache qu'aucune animation ne se passe sans avoir une pensée pour elle.

« DEDE » tu nous manques beaucoup.

Bon été à tous et merci à ceux qui soutiennent le Comité des Fêtes.

Maison de l'Eau et de la Pêche

En 2012, la représentation visuelle de la Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze (MEP 19) change et se met en adéquation avec son identité, ses activités et leur évolution...



Mais finalement, la MEP, c'est quoi au juste ?

□ c'est une association loi 1901 qui réalise des actions de mise en valeur des milieux aquatiques et de la pêche. Dans ce cadre, elle mène des études d'expertise et d'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques, elle encadre des stages de pêche (mouche et carassinier), et réalise des actions de sensibilisation et de découverte de la pêche pour les jeunes.

□ c'est une association indépendante institutionnellement et financièrement : grâce à l'activité d'expertise devenue nationale, les aides de l'état, de la région, du conseil général et de la commune sont concentrées sur les actions d'éducation à l'environnement et représentent moins de 15% du budget de l'association.

□ organisme technique, elle n'a pas vocation à porter une voix 'politique' sur les milieux aquatiques

Le pôle animation et stages de la MEP en quelques chiffres :

En 2011, la MEP 19 a mené des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et à la pêche avec près de 2700 jeunes dans tout le département.

Elle a conduit des projets d'éducation à l'environnement avec les écoles, les collèges...



Elle a réalisé 30 journées de stage de pêche à la mouche et au carassinier

Elle a monté des projets innovants avec les Centres Educatifs Fermés (CEF) impliquant des jeunes délinquants dans des actions en faveur de l'environnement, et dans la découverte de la pêche, avec l'appui technique et financier des services de l'Etat et des collectivités.

Enfin, elle s'implique sur le territoire de la Haute Dordogne avec les autres partenaires du tourisme (office du tourisme, SSN), ou de l'environnement (AAPPMA, etc.), ou de la formation (lycée agricole) par le biais de diverses actions communes dans lesquelles chacun s'implique.

Le pôle d'expertise de la MEP :

Le pôle d'expertise en hydrobiologie a aujourd'hui une assise nationale, ce qui amène l'équipe à porter l'image du territoire des gorges aux 4 coins de la France...

Malgré tout, la MEP a toujours souhaité s'impliquer localement, dans le portage ou le soutien d'actions d'acquisition de connaissances sur les milieux (étude sur les peuplements de référence des poissons, inventaires piscicoles ou d'invertébrés aquatiques, etc.) avec ses partenaires, dans une participation active à la formation des adultes (organisme de formation réalisant des formations dans toute la France), avec un état d'esprit : celui d'apporter une pierre supplémentaire à l'édifice de la connaissance et à son partage.



Mission accomplie pour le 35ème Premier Mai neuvicois

35 ans déjà pour le concours national des coqs de pêche à Neuvic : échéance importante, qui permet au Comité d'organisation et à sa présidente, Jacqueline GOUT, d'apercevoir l'horizon du 40ème anniversaire ! Le succès a été au rendez-vous de cette nouvelle édition qui une fois de plus, confirme sa vocation de manifestation incontournable en Haute Corrèze.

La météorologie pluvieuse et froide des mois d'avril-mai a marqué une pause bienvenue pour offrir une journée ensoleillée au public, venu nombreux et aux chalands, habitués ou non de cette étape neuvicoise. La calendrier a été lui aussi favorable, cette journée fériée prolongeant un week-end et clôturant une période de vacances scolaires.

Ensuite, la qualité a caractérisé cette compétition : sur les quelque 130 coqs jugés, seuls une dizaine n'ont pas obtenu la moyenne ! C'est dire combien la rigueur du jury présidé par Charles GAIDY, dans l'accueil des gallinacées porte ses fruits et préserve les atouts de Neuvic comme capitale du coq de pêche. Qualité rime encore avec fidélité, puisque le tableau d'honneur a récompensé des habitués du 1er mai neuvicois qui chaque année présentent des coqs remarquables à l'appréciation des spécialistes.

Tout en restant dans la continuité des années précédentes, le Comité a confirmé quelques innovations introduites depuis peu. Tout d'abord, le concours de montage de mouches, c'est-à-dire, pour les non-initiés,

d'appâts fabriqués à partir de plumes de coq, a confirmé le talent créatif de jeunes pêcheurs en herbe. Ensuite, avec l'aide de la Maison de l'Eau et de la Pêche et de l'Office de Tourisme, une visite de l'atelier des coqs de pêche suivi d'une balade paysagère a été organisée la veille du 1er mai. Ces deux formules qui rencontrent leur public seront maintenues et sans doute développées.

L'intérêt que suscite la grande foire-concours ne se dément donc pas, si on en juge par sa couverture médiatique locale et nationale. Cette année, une équipe du Figaro-magazine s'est déplacée pour effectuer un reportage qui doit être diffusé dans une édition de la revue qui accompagne, le samedi, cet hebdomadaire national.

Tout cela ne pourrait advenir sans l'investissement des bénévoles du Comité, fidèles au poste depuis de longues années et préposés à des tâches variées, agréables ou plus ingrates. Un salut tout particulier doit être adressé à notre ami Lucien RABIER, qui souhaite à présent se retirer. L'aide de tous les partenaires publics et privés qui appuient financièrement et logistiquement le Comité est également très précieuse. Le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Corrèze, la Commune de Neuvic, la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme, EDF, le CPIE, la MEP, le lycée agricole, le Crédit Agricole, l'Association des Commerçants non sédentaires, la Banque Populaire, la Poste, la Caisse d'Epargne, méritent, à des titres divers, des remerciements très sincères.

Un dernier mot en forme de mise au point relative à la présence, sur l'espace dédié au coqs de pêche, du stand d'un collectif citoyen qui diffusait une pétition relative aux affaires municipales. A cet égard, le Comité tient à rappeler sa stricte neutralité. Le Comité entend demeurer fidèle à l'esprit de ses fondateurs, qui ont toujours banni toute considération partisane pour tenir à l'écart du débat public leur engagement du 1er mai. C'est une des conditions de sa pérennité comme de son succès.

Le Comité souhaite un bon été à tous et donne à chacun rendez-vous au 1er mai 2013 !



« Un dragon dans votre jardin »

Bonjour,

Les scientifiques m'appellent « Bufo Bufo » drôle de nom hein ! mais je ne suis pas aussi inconnu que cela puisque je suis un crapaud commun.

Je suis de la famille des Amphibiens (dits aussi batraciens) comme le sont aussi mes cousins les tritons, les salamandres, les grenouilles et aujourd'hui nous sommes très inquiets. Heureusement, pour nous aider, nous avons trouvé l'attention du C.P.I.E de la Corrèze, vous savez la « maison de l'arbre et de l'eau » de votre village juste à coté de la boulangerie Léger et grâce à sa mobilisation, je vais pouvoir vous exposer toutes mes inquiétudes mais aussi vous dire comment vous pouvez m'aider.

Alors voilà, nous les amphibiens, nous sommes menacés :

**9 espèces d'amphibiens se sont éteintes dans le monde,
113 sont en confirmation de disparition,
1 856 sont menacées d'extinction,
soit 32 % des espèces.**

Les menaces sont nombreuses et je peux vous en citer quelques unes :

- La disparition des zones humides (à cause notamment de l'urbanisation, du drainage, et de la fermeture des milieux)
- l'apparition d'espèces exogènes prédatrices (Tortues de Floride, Poissons-chats, Perche-soleil, Ecrevisses américaines etc...)
- les maladies comme les mycoses (Chytridiomycose)
- la présence de pesticides (désherbants, insecticides, fongicides) dans les eaux
- le braconnage et le commerce

Je peux aussi vous dire que certaines pratiques de jardinage ne nous épargnent pas. Par exemple, quand vous utilisez des petits granulés bleus (qui d'ailleurs sont utilisés souvent à trop forte dose : normalement une dizaine de granulés par mètre carré suffisant) pour éliminer limaces et escargots de vos plantes et vos salades, vous empoisonnez notre nourriture alors que j'en suis friand et que je peux vous en débarrassez naturellement.

Sans me vanter, je peux vous exposer les nombreux rôles positifs que nous avons dans la nature, nous les Amphibiens. En effet :

- Nous sommes d'excellents indicateurs de l'état de l'environnement dans lequel nous vivons. Notre présence vous montre que la qualité de l'eau est plutôt bonne
- Nous mangeons également les larves de moustiques qui viennent vous sucer le sang ou les mouches que vous n'aimez pas entendre voler dans votre maison : Notre présence constitue donc une alternative «naturelle» à l'utilisation d'insecticides dont les effets néfastes sur la santé et l'environnement sont maintenant connus.
- Nous sommes aussi le maillon central et fragile de nombreuses chaînes alimentaires, du fait que nous mangeons de petits invertébrés même si après nous représentons une proie de choix pour les hérons, les corneilles, les chouettes ou même les putois. Et nos têtards aussi sont la proie d'autres espèces comme les larves de libellules, mais aussi les poissons, les tortues et autres espèces aquatiques prédatrices. Nous avons donc autant de valeur écologique qu'un ours blanc ou un dauphin et j'espère que vous comprenez que si la branche des Amphibiens disparaît alors l'équilibre fragile entre les proies et les prédateurs sera perturbé, ce qui pourrait à long terme, provoquer la disparition d'autres espèces...
Donc si je vous ai convaincu de m'aider à protéger mes cousins et moi, alors voilà comment vous pouvez faire ?

Contactez Jacqueline Gout du CPIE de la Corrèze. Vous l'aidez à enrichir l'inventaire permanent des Amphibiens de la Corrèze en lui communiquant les observations que vous pourrez faire dans vos jardins, vos parcs, vos mares, vos caves, vos étangs et tous lieux insolites...

Grâce à la collecte de vos observations, Jacqueline connaîtra mieux les sites où nous nous trouvons et transférera ces informations au Muséum d'Histoire Naturelles de Paris. Elle pourra surtout vous conseiller dans les façons d'améliorer nos habitats comme elle vient de le faire avec LIMAREL à Liginiac.

En plus, pour toutes les personnes qui participent, le CPIE de la Corrèze distribue un poster magnifique sur les Amphibiens du Limousin.

Coordonnées du CPIE de la Corrèze pour demander des fiches d'observations :
6 rue de l'Eglise
19160 NEUVIC
T : 05 55 95 93 79
Email : cpiecorreze@aol.com
Site internet : www.cpiecorreze.com.

L'association A.L.T. , une mission impérieuse

Nouvelle venue dans le paysage associatif, l'association ALT ou Association des Amis du Lac de la Triouzoune s'est fixée pour objet « de promouvoir l'activité économique, dont le tourisme et la protection du lac et de ses abords ».

L'association a été fondée à la suite d'un mouvement d'inquiétude suscité au mois de mars dernier par la sécheresse persistante du lac qui risquait comme l'an passé, de nuire à la saison estivale, et par conséquent à une activité économique majeure de notre territoire. Certes, l'abondante pluviosité des derniers mois a permis au lac de retrouver son niveau habituel, voire de sembler prêt à déborder... Les vœux de l'association ont donc été exaucés au-delà de toute espérance. Rendent-ils pour autant caduque l'existence de cette structure ? Malgré les apparences, non !

En effet, les niveaux de remplissage annoncés par EDF, le concessionnaire, dépendent de nombreux paramètres, qui relativisent les assurances officielles. C'est pourquoi l'association continuera son engagement pour obtenir qu'un niveau d'eau satisfaisant soit inscrit et garanti de façon effective dans le prochain cahier des charges. EDF est un partenaire essentiel et incontournable, mais les problématiques liées au changement climatique en cours nécessitent une évolution des politiques publiques : voilà un beau chantier pour le présent et le futur !



La Truite Neuvicoise

En début d'année, on a beaucoup parlé du niveau du lac, du débit réservé... Mais finalement, c'est quoi, le débit réservé ? C'est la part du débit entrant qui est restitué à la rivière en aval du barrage. Cette part est fixée par la loi (!) à 1/10ème du débit entrant calculé sur l'année (pour tous les barrages). Ce débit est fixé à 315 litres par seconde pour la Triouzoune. Pour information, sur les 52 dernières années, le débit moyen entrant entre janvier et février est de 2965 litres par seconde. Pour 2012, il est entré 1640 litres par seconde en moyenne. Le problème du lac était donc bien un problème de déficit de débit entrant et non de débit réservé. A posteriori, les faits accentuent encore cette réalité, puisque le retour à des débits plus classiques (mais quand même en déficit de 850 litres par secondes sur 4 mois !) ont permis de faire remonter le lac très rapidement, et de dépasser la cote estivale du 1er juin avant même le 1er mai.

A quoi ça sert un débit réservé ? Un débit réservé, c'est une partie plus ou moins longue de rivière naturelle dans un secteur qui subit les impacts d'un barrage situé en amont. Le débit réservé vise à maintenir dans un état de santé acceptable un cours d'eau. Outre l'obligation légale, l'intérêt de cela est multiple : garantir des ressources quantitativement suffisantes pour les populations situées en aval, garantir des cours d'eau de qualité qui sont moins chers à potabiliser et à dépolluer, et qui permettent tous les usages, de la pêche, à la baignade, en passant par le pâturage ou l'alimentation en eau potable... tout ce qu'un cours d'eau trop dégradé ou avec un débit trop faible, ne peut garantir, car il n'en a plus la force. C'est aussi pour cette raison que le développement des cyanobactéries

est accentué par les cours d'eau de mauvaise qualité ou présentant un débit insuffisant (qui ne permet pas le renouvellement de l'eau). Les demandes faites par l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) de la Truite Neuvicoise dans l'enquête publique de renouvellement de la concession du lac en 2009, ont porté sur des points réglementaires, en demandant un contrôle du débit réservé et une modulation de ce débit dans l'année, en soutenant la proposition des élus de maintenir une cote estivale haute pour le tourisme. Des propositions qui prennent en compte la protection des milieux, la pêche et les poissons, mais aussi les différents enjeux et usages liés au lac, comme la prévention des développements de cyanobactéries (favorisées par un lac haut toute l'année) ont également été formulées...

Depuis des années, l'AAPPMA œuvre, avec ses partenaires, dans la connaissance des cours d'eau et des plans d'eau du canton avec pour objectif de gérer les milieux de façon rationnelle et cohérente. Cela donne des résultats plutôt encourageants car les cours d'eau du territoire se dégradent moins vite que sur d'autres secteurs du département. Vigilante, l'AAPPMA s'investit, sur le terrain ou sur le plan institutionnel, en étant force de proposition et en prenant en compte le fait que d'autres activités existent et se développent sur le territoire, avec un principe : des milieux (rivières, lacs) de bonne qualité permettent tous les usages. Ces investigations, ces réflexions, ces actions qui se placent dans un cadre d'intérêt général collectif, souvent peu voyantes mal comprises et mal interprétées, sont au cœur des préoccupations quotidiennes de l'association...

Comice Agricole Canton de Neuvic

*La fête de l'agriculture du canton de Neuvic.
2 manifestations par an sur le Canton*



- Le 1er mai à Neuvic avec la présentation des veaux de lait sous le mère assurée par Sébastien Pataud éleveur à Theil (Liginiac), cet agriculteur dynamique fournissait la viande proposée à la dégustation toute la matinée.

- La fête de l'agriculture, cette année, se tiendra à St Hilaire Luc le 25 août avec au programme des expositions des races bovines viande et lait, exposition ovine et caprine, des chevaux lourds. Possibilité de se restaurer sur place avec le plateau paysan (notre fameux veau à la plancha!), des animations pour les enfants (balade à cheval, initiation à la fabrication du fromage) exposition de matériel, de nombreux forains sur l'espace marché. Les récompenses seront offertes vers midi par le Comice et l'association des chevaux lourds ; l'après-midi démonstration de labours avec les jeunes agriculteurs sur de vieux tracteurs. Tout ceci avec la participation du Comité des fêtes de la Commune, de l'association "Les amis de St Hilaire-Luc" et de l'équipe municipale autour de Bernard Maupomé, le maire.



La fête de l'agriculture est cantonale, elle fonctionne avec les subventions du Conseil Général, les communes du canton, le crédit agricole et Groupama ainsi qu'avec les agriculteurs du Canton qui œuvrent pour cette manifestation estivale ayant pour but de valoriser l'agriculture sur le canton, de renforcer les liens entre les agriculteurs et les visiteurs, un véritable réseau d'amitié. Une journée à ne pas rater!!

Les membres : Nathalie Hernandez de Castro présidente, Jean Valade trésorier, Jean Robert Loge secrétaire, Michel Bourdain et Maurice Chardeyron les 2 co-présidents des chevaux lourds de la région de Neuvic, Fabien Sudour président de J.A., Pierre Barthes, Jean-Pierre Brunet, Michel Gaillard, Jean Baptiste Gratadour, Franck Guille, Robert Jarrige, Michel Mallet, François Vennat, Serge Touzanne, Sylvain Uyttewall, Sébastien Chassac, Marilyne Lesage de la Haye, Lucien Tesseyndier.



L' Association des Gorges de la Haute Dordogne

Elle intervient sur la commune de Neuvic et 20 communes voisines depuis une quinzaine d'années avec son chantier d'insertion appelé Équipe Verte.

Quel est son objet ?

l'insertion par l'activité économique plus particulièrement dans le secteur environnemental...

3 pôles d'activités du chantier d'insertion : l'entretien des espaces publics, l'entretien des berges de rivière et autres activités.

Pour la commune de Neuvic, l'Équipe Verte est intervenue en 2011 pour :
l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée inscrits dans le Topoguide de la Communauté de Communes (sentier forestier, sentier de Bouzabias, Notre Dame de Pénacorn, Le Vent Haut, Au temps de la Mère Audouze).

Le débroussaillage des abords du Lotissement St Thomas.
Le débroussaillage du sentier d'interprétation, évacuation des feuilles, coupe des arbres secs ou dangereux pour le Puy Chaffaud.
Le débroussaillage des abords de la Rue des Ganottes.

Le débroussaillage des abords du Lotissement Dulac.
Le débroussaillage de La Peyrière (pente et zones non accessibles avec le tracteur).

Ces travaux font partie d'une convention annuelle avec la mairie. Rappelons aussi la location avec le montage et démontage de tentes (6 x 12 m) pour des événementiels (Fête du 1er mai, Expositions Canines, Fête de la maison de retraite).

Le siège de l'Association demeure Place de l'Église et notre garage à la Zone Artisanale de Béchefave à Neuvic

En 2012, l'Association des Gorges de la Haute Dordogne a acquis un tracteur permettant ainsi le débroussaillage de grande surface et le fauchage des bordures de route pour le compte des communes qui nous solliciteront.

L'équipe se réjouit de vous souhaiter un bon été et se prépare avec le bureau de l'association, à continuer notre parcours à votre service.

L'Association reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 05.55.95.08.39 www.clausesociale.fr

Le Lycée des Métiers Marcel Barbanceys de NEUVIC

Il propose aux jeunes de troisième la formation en baccalauréat professionnel en trois ans dans le domaine de la maintenance des matériels : les trois options possibles sont toujours : le machinisme agricole, travaux publics/manutention et parcs et jardins.

(le baccalauréat professionnel deux ans n'existera plus à la rentrée prochaine, la dernière promotion vient de sortir en juin 2012)

Après le baccalauréat, les jeunes peuvent ensuite poursuivre dans l'un des deux BTS proposés : Agro-équipement (BTS AE) ou bien Maintenance et Après-vente d'engins de Travaux Publics et Manutention (BTS MAVETPM). Il est possible de suivre ces formations de BTS en alternance (contrat de professionnalisation avec nécessité de trouver un employeur).



Champ de compétences élargi au niveau Bac + 3 : (en 2010-2011 et 2011-2012)

Accueil en formation sur une durée d'un mois de trente jeunes salariés d'entreprises situées sur l'ensemble du territoire français : préparation d'un Certificat de Qualification Professionnelle Négociateur en Matériels Agricoles et Espaces Verts ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle Inspecteur Pièces de Rechange.

Financée par AXEMA, cette formation fait l'objet d'un partenariat entre cinq organismes de formation dont le Lycée Marcel Barbanceys de Neuvic. (reconduit en 2012-2013, janvier 2013)

La profession a toujours un fort besoin d'agents de maintenance, et le site internet du lycée (www.lycee-barbanceys.com) met en ligne directement les offres que lui envoient les professionnels.

Pour plus de renseignements

tel : 05 55 95 82 80

e-mail : ce.0190027b@ac-limoges.fr

Ouverture cet été de votre Espace Jeunes Point Information Jeunesse

Abkaria sera à votre disposition pour vous aider dans vos recherches concernant : la formation, les métiers, les jobs d'été, les voyages, les aides aux projets, le BAFA, les logements étudiants... et vous proposera un accès Internet gratuitement destiné aux jeunes (14-25 ans) - étudiants-demandeurs d'emploi- bénéficiaires du RSA.

Les mercredis et vendredis du 9 au 27 juillet de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le PIJ est un espace tous publics !

Le Centre Pré-Ados - accueil de loisirs pour les 11-15 ans - élima domicile à l'espace jeunes du lundi 30 juillet au vendredi 17 août.

Au programme :

- Des activités de plein air et des sports nature, mais comme vous le savez, le principe du "CPA", c'est que ce sont les jeunes qui planifient eux-même leur séjour. Ils peuvent contacter leur animatrice dès aujourd'hui pour prévoir leurs vacances.

- Un Camp Théâtre avec le festival de la Luzège est organisé du mardi 7 août au samedi 11 août, avec une journée de préparatifs en accueil sans hébergement le lundi 6. Cette année, le festival propose aux familles d'héberger un ou plusieurs artistes du festival (Contact : Chloé Sireyx 06 19 22 74 05)

Les inscriptions se font par téléphone au 09 60 19 41 28 ou par mail : espace-jeune-ghd@orange.fr

Espace Jeunes - PIJ Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne

situé Place de la Mairie à Neuvic - 09 60 19 41 28

Ouvert le mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h

Le mercredi de 14h à 19h, le samedi de 14h à 18h

<http://www.netvibes.com/pijneuvic>





INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE
DU CANTON DE NEUVIC

Vivre à son domicile doit constituer un véritable choix de vie. Afin de faciliter ce choix, l'Instance de Coordination de l'Autonomie propose divers services :

- Le service de portage de repas à domicile
- Le service de coordination
- La bibliothèque à domicile
- L'aide administrative
- Les ateliers de prévention
- Le service de transport

Le Point Information : ce service a pour objectif de répondre au plus juste aux besoins et attentes des personnes en perte d'autonomie ; d'améliorer leur information et celle de leur entourage pour tout ce qui concerne le maintien à domicile, l'accès aux droits, l'entrée en institution, les différentes possibilités de financement, l'existence de loisirs et d'activités culturelles et sportives, les services mis à votre disposition sur le canton ; de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le Point information (Chemin de la Grive à Neuvic) se tient à votre disposition pour vous:

- Informer sur les aides financières existantes, les services facilitant le maintien à domicile, les démarches à engager auprès des institutions, la sécurité à domicile, les services proposés par l'Instance.

- Mettre en contact avec les intervenants à domicile (aide ménagère, aide soignante,...), les assistants sociaux, les administrations.

- Aider à la constitution de dossiers (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie APA, Amélioration de l'habitat,...), aide au courrier,...

L'animatrice-coordinatrice, Stéphanie Manzagol, se tient à la disposition des personnes en perte d'autonomie et de leur entourage. Vous pouvez :

- la rencontrer à son bureau situé Chemin de la Grive à Neuvic les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Permanence assurée les jours d'ouverture de 8h30 à 10h.
- ou la contacter au 05.55.95.09.72 ; en cas d'absence un répondeur est disponible.

Office de Tourisme des Gorges de la Haute Dordogne

Bienvenue ! Welcome ! Welkom ! Willkommen !

Depuis plus d'un demi-siècle maintenant Neuvic a pris son envol dans le concert des territoires où le TOURISME compte. Le président Henri Queuille fut le promoteur de cette politique lui qui aimait tant notamment les arbres, l'eau et les panoramas comme la table des prêtres et le puy de Manzagol. Il devinait dans toutes ces richesses l'occasion de favoriser le développement économique.

Aujourd'hui pour nous il s'agit à la fois de mettre en valeur tout cet existant fait de structures privées et publiques capables d'attirer et d'accueillir avec le golf et les activités directement liées au lac de la Triouzoune (pêche, voile, etc., etc....) et bientôt le VTT, des publics exigeants.

Mais il nous faut faire davantage. En effet les goûts et les exigences évoluent. C'est pourquoi il convient de développer toutes les formes d'animation dans un cadre où le patrimoine culturel doit jouer un rôle majeur avec notamment le Musée de la Résistance et, chacune des communes avec son église et son histoire propre.

Voilà le cadre de notre action, avec vous tous, avec les différents personnels de l'Office, avec le nouveau conseil d'administration fait de femmes et d'hommes engagés, j'entends bien apporter mon concours enthousiaste pour y réussir. Mais aussi avec tous ceux désireux de participer à nos actions et que nous invitons à se faire connaître.

Le traditionnel Festiv'été 2012 est déjà à la disposition de tous à l'office de tourisme et prochainement dans les commerces et prestataires du territoire.

Me Bernard Gounel

Les marchés de producteurs de pays font leur apparition tous les vendredis à partir du 6 Juillet. Ils sont organisés par la ville et l'Office de Tourisme avec la Chambre d'agriculture et seront animés par les associations locales : USN, associations des parents d'élèves de l'école primaire, ...

Les vendredis 6 et 27 juillet, les marchés se dérouleront sur le site de l'exploitation du lycée agricole.

Les autres vendredis, ils se tiendront dans le bourg.

Alambic Compagnie

Faîtes de la musique à Neuvic !!!

L'Alambic Compagnie a organisé le Vendredi 22 Juin une fête de la musique pour tous, petits et grands!

Au programme il y avait :

- Départ 18h30 de la Fontaine du Chevrier (place de la mairie) pour une Fanfare Absurde: Chacun a amené son-ses instrument(s) de musique, ses casseroles, tuyaux, cuillères, clefs à molette, essoreuses à salade, talons aiguilles... pour participer à la déambulation; costumes burlesques.

- En chemin, les Nikel Gisèle! (chansons du monde entier) ont joué dans le jardin au-dessus de l'Office de Tourisme. Puis la parade a repris de plus belle pour nous emmener dans « le Jardin » derrière la Salle Polyvalente de Neuvic. Dès 20h, la scène ouverte (Batucada, fanfare, groupes locaux, musique spontanée...), mais également andouillettes grillées et tartes salées nous ont régalé les oreilles et les papilles!

L'ambiance « guinguette » pour célébrer la Musique et la venue de l'été a conquis un public enthousiaste!



Ecole Intercommunale de Musique de Haute-Corrèze

Fête de la Musique et inscriptions



L'Ecole Intercommunale de Musique de Haute-Corrèze animera le centre de Neuvic à l'occasion de la Fête de la Musique, jeudi 21 juin 2012. Au programme : 17h30 présentation du travail réalisé par les classes d'éveil musical, 18h30 concert de l'ensemble de musiques traditionnelles, 21h concert de la classe de saxophone et de l'ensemble de jazz.

C'est le moment de venir nous écouter et nous rencontrer. Vous souhaitez que vos enfants découvrent la musique ou la danse, pratiquent un instrument... Vous désirez commencer ou reprendre des études artistiques... Vous voulez approfondir vos connaissances et vous perfectionner ou bien participer uniquement à un ensemble... Les inscriptions sont ouvertes dès le 15 juin et la reprise des cours aura lieu le 17 septembre 2012.

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute-Corrèze, avec son équipe dynamique de 25 enseignants, accueille des enfants, des jeunes et des adultes sur Neuvic, Ussel, Meymac, Bugeat, Sornac, et Bort-les-Orgues.

De nombreuses disciplines sont enseignées : éveil musical (4-6 ans), formation musicale, éveil et initiation corporels, danse jazz, piano, chant, accordéons chromatique et diatonique, instruments à cordes, instruments à vent, batterie, musiques traditionnelles, musiques actuelles, jazz, musique de chambre, orchestre.

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute-Corrèze
3 rue Sénéchal 19200 USSEL
05 55 72 39 80 eimhc@orange.fr
Blog : eimhc.over-blog.com (bulletin d'inscription à télécharger)



Foyer Intercommunal

Après son partenariat avec la Chorale des Gorges de la Dordogne pour le concert Retina, le Foyer a organisé une soirée festive le 12 mai en recevant le groupe TAM. groupe de musiciens amateurs originaires de toute de la Corrèze, qui a fait voyager un public nombreux à travers les grands succès de la chanson française.

Emotion, humour, partage étaient au rendez-vous de cette soirée exceptionnelle. D'autant plus exceptionnelle que le groupe a offert gracieusement ses talents et sa bonne humeur.

Le public conquis gardera un souvenir particulier de cette belle soirée placée sous le signe de la convivialité et de la gaieté. Un grand merci à TAM qui a enchanté les oreilles et fait chanter les participants qui s'en sont d'ailleurs donné à cœur joie.



La Chorale des Gorges de la Haute Dordogne

Elle s'est impliquée de nouveau pour Rétina le samedi 24 mars 2012 à l'église Saint-Etienne à Neuvic en partenariat avec le Foyer Intercommunal.

Mille chœurs pour un regard, concert de qualité devant un public conquis et généreux, dont les dons ont été intégralement reversés à l'association pour les maladies de la vue. Répertoire de chansons populaires à redécouvrir, qui fait parti de notre patrimoine culturel dirigé et accompagné à l'accordéon par Danièle Baldassarri.

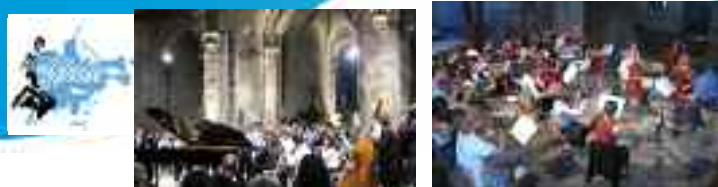
Nous remercions à nouveau la municipalité et la paroisse de leur collaboration.

Pour tous renseignements 05/55/95/01/85.

Les restos du Coeur

M. Rqjouaq et toute son équipe vous remercient pour votre générosité lors des collectes alimentaires. Grace à elles nous avons pu améliorer les donations d'environ 6 000 repas pour la saison hivernale 2012/2013, vous pouvez me faire parvenir des dons alimentaires soit en me contactant au 06.74.34.13.51, soit en s'adressant à la Mairie. La nouvelle distribution commencera début décembre.





Festival Millesources et Dordogne à Neuvic

Vendredi 13 Juillet 21h - Eglise de Neuvic (19)

Concert d'ouverture « Stravinsky et Debussy : une amitié »

C. Debussy : Prélude à l'Après midi d'un Faune

I. Stravinsky : Le Sacre du Printemps

Vendredi 20 Juillet 21h - Eglise de Neuvic (19)

Hommage à Astor Piazzolla ! Workshop « 1000 Sources & Dordogne »

à Neuvic dirigé par Olivier Manoury, bandonéoniste

Jedi 26 Juillet 21h - Eglise de Neuvic (19)

« Concert symphonique avec chœur » :

Mozart : Concertante pour vents - Mendelssohn : Psaume 42

Debussy : Petite Suite en hommage au centenaire de la mort du

compositeur français

Orchestre Symphonique et Choeur des Festiv'Académies

Direction : Aurélien Azan-Zielinski

Vendredi 17 Août 21h - Eglise de Neuvic

« Jeune Philharmonie 1000 Sources » dirigée par Marianne Piketty

Beethoven (concerto violon) - Vivaldi (concerto basse) - Dvorak

(Sérénade pour cordes)

Solistes : Jean-Claude Montac, basse - Marianne Piketty, violon -

Isabelle Germain, soprano

Festival Off ...

Vendredi 03 août 21h - Art lyrique à Neuvic

Vendredi 10 août - Concerts « Jeunes solistes », animations

Dimanche 19 août - Récital des « Jeunes Solistes », lauréats du

Concours Millesources 2011 et membres fondateurs de la Camerata

Millesources dirigée par Marianne Piketty

Renseignements et réservations : 05 55 95 88 08

millesources-et-dordogne@wanadoo.fr www.festival1000sources.org

Musée départemental de la Résistance Henri Queuille



Venez découvrir l'Histoire du maquis corrézien à Neuvic!

Par son approche thématique et chronologique des événements locaux, le Musée est résolument tourné vers le maquis corrézien de 1940 à 1944.

Depuis sa mise en place, celui-ci possède une double vocation: faire connaître l'histoire de la résistance corrézienne rurale et présenter la vie et les actions principales du Président Henri Queuille.

Trois fois Président du Conseil sous la Quatrième République, plus de 30 fois ministre, président par intérim du gouvernement provisoire de la République française, Henri Queuille est l'une des figures marquantes de la vie politique du vingtième siècle. Français libre, il joue un rôle national et local dans la lutte contre l'occupant lors de la Seconde Guerre Mondiale.

En plus du parcours "du plus illustre des Corrèziens", vous découvrirez dans la salle d'exposition temporaire une présentation d'affiches de propagande qu'il a lui-même ramenées d'Afrique du Nord.

Tandis que l'espace consacré à la Résistance vous fera découvrir comment s'est mise en place la lutte contre l'occupant à travers l'hostilité à Vichy, la formation des premiers réseaux de renseignement, la constitution des maquis avec les jeunes réfractaires au Service du Travail Obligatoire, les résistants de la première heure et les étrangers antifascistes. La militarisation des maquis permet ensuite à ces valeureux combattants de s'illustrer en Haute Corrèze face à des unités allemandes de passage.

Lieu de mémoire, le Musée se veut un hommage à cet aspect trop méconnu de l'Histoire locale.

Ecole Primaire de Neuvic

Les élèves du CP de la classe de Mme GAYE ont passé 8 jours en classe de mer en mars 2012.

Accueillis au centre O.D.C.V. de la Martière, sur l'île d'Oléron, ils ont bénéficié de conditions idéales pour leur séjour : beau temps, accueil, logement et repas très appréciés.

Encadrés par des animateurs expérimentés, les enfants ont pu découvrir le monde marin et pratiquer des activités inhabituelles.

Ce séjour leur a permis de vivre leur première expérience de vie collective. Ils ont rapporté avec eux de nouvelles connaissances ainsi que de beaux souvenirs qu'ils ont fait partager à leur famille, aux élèves des autres classes, ainsi qu'à des étudiants du lycée agricole de Neuvic au cours d'un échange sur le milieu naturel.

Le coût du séjour était réparti entre le Conseil Général de la Corrèze (40%), la Commune de Neuvic (30%) et les parents (30%). Mais les subventions versées par les communes avoisinantes ayant des enfants participant au voyage ainsi que la tombola organisée par les parents au cours de la soirée "dances traditionnelles" proposée par l'Association Culturelle et Sportive des Ecoles de Neuvic ont permis de faire diminuer de façon non négligeable le coût demandé aux parents.



Football Club

La Boule Neuvicoise se porte bien, les résultats de début de cette année sont porteur de bonne espérance. Hormis, la non-qualification pour les phases finales des AS les boulistes se sont rattrapés dans divers concours, le fait le plus important était la place de vice - champion de la Corrèze et demi-finaliste au championnat du Limousin en 3° division de nôtre sympathique Jean-Louis Daumard.

Bernard Fontanet remportait une place de quart de finale en 3° division pour le même fédéral.

A Egletons en fédéral double, quart de final en 3° division pour Bernard Fontanet et Jean-Louis Daumard, huitième de finale en 4° division pour Eric Nony/Claude Tabarin et Daniel Demichel/Daniel Gout, quart de final pour Jean-Pierre Maury/ Christian Chassat et demi-finale pour les frères Jean-Pierre et Roger Chavastelon .

La Boule Neuvicoise remercie tous les sponsors qui leur ont apporté leur soutien.



Bilan 2011/2012

Après un début de saison difficile, l'équipe senior s'est vue réussir une bonne deuxième partie, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles recrues. Celle-ci se voit renforcée pour la saison prochaine.

Elle termine à la 7ème place, l'objectif du maintien étant assuré.

Chez nos jeunes, évoluant en entente, la saison s'est très bien déroulée toutes catégories confondues.

Foot salle : très bonne saison avec là aussi de nouveaux arrivants et une très très bonne ambiance dans l'équipe. Cette année, le club a organisé une demi-finale de la coupe des communes, nous tenons à remercier l'ensemble des joueurs, dirigeants, employés communaux pour l'organisation de celle-ci.



Golf de NEUVIC

Le golf de Neuvic avec l'Association des Joueurs de Golf et la Station Sports Nature proposeront plusieurs animations tout au long de la saison avec plusieurs temps forts : Le Prix BARON Interflora (29 juillet) qui est la plus ancienne compétition ; ce sera l'occasion cette année de fêter les 30 ans d'existence de l'Association des Joueurs de Golf ; Le Prix du Conseil Général de la Corrèze (4 et 5 aout) . Une vingtaine de compétitions vont être ainsi organisées sur la saison estivale avec des stages de tous niveaux et des initiations découverte du Golf .

Après un début de saison difficile à cause des conditions météo , le mois de mai permet de nouveau de voir l'avenir avec sérénité , grâce à une hausse de la fréquentation .

Le développement de produits d'enseignement pour les groupes et particuliers (du débutant au joueur confirmé) grâce à la stabilisation des emplois d'accueil et de moniteur ont permis de toucher un nouveau public et renforcer l'image et la communication du Golf de Neuvic .

Un entretien de qualité par les équipes en charge du terrain et des investissements réguliers sont un atout supplémentaire et nécessaire pour le développement de l'activité et la reconnaissance du Golf de Neuvic bien au-delà des frontières de la Corrèze .

L'Association propose des entraînements d'équipe à tous les membres (151 joueurs en 2011) que ce soit pour une pratique de loisir ou de compétition .

L'Ecole de Golf accueille tous les Jeunes de 5 à 18 ans , avec une participation à plusieurs épreuves du calendrier départemental dont une rencontre aura lieu le 20 juin à Neuvic .

Le coût d'abonnement avec la licence FFGolf est de 50 € pour les moins de 13 ans , 75 € de 13 à 18 ans et de 350 € pour la première année de cotisation adulte .

Tous les renseignements sont disponibles à l'accueil du Golf .

Tel : 05 55 95 98 89

Mail : contactgolfneuvic@gmail.com

Site : www.golfneuvic.com



USN

Une saison qui s'achève...

Forte de 96 licenciés l'UNION SPORTIVE NEUVICOISE a connu une saison sportive avec des moments très forts et quelques déceptions.

L'équipe senior masculine composée à 90% de jeunes de Neuvic, termine sa saison à la 5ème place de la poule de deuxième série du championnat du Limousin ; une 2ème série presque identique à celle de la saison passée avec en plus deux promus Cherveix Cubas et St Mammet.

Ce fut une saison contrastée : des matches difficiles en phase aller, des rencontres emballées en matches retour avec une belle victoire sur le premier de la poule lors de la dernière rencontre sur la pelouse du Stade Calary.

L'équipe senior féminine a connu aussi un début de championnat dans une poule relevée. Mais les coccinelles sont su retrouver de l'énergie en deuxième partie de saison pour aller jusqu'en finale du Challenge du Sud Ouest 3ème division, rencontre déroulée à Argentat contre St Céré.

Les petites coccinelles (cadette à 7) termine 1ère de sa poule et 5ème aux finales à Brive le 5 Mai dernier.

Le bilan sportif de cette saison 2011-2012 est très correct. Tous les licenciés pensent déjà à la saison prochaine et n'ont qu'une envie : faire encore mieux.

Malgré ce dynamisme, le club reste toujours à la recherche de nouveaux joueurs et joueuses car les différentes obligations professionnelles enlèvent tous les ans de bons éléments.

Avec toujours la même volonté de permettre à tous de pratiquer le rugby dans la joie et le plaisir, même confrontée à toutes les obligations sportives et administratives, l'UNION SPORTIVE NEUVICOISE continue à défendre ses couleurs rouge et noir et participera activement à l'animation de Neuvic.

MERCI à tous les acteurs locaux qui ont par leur différent partenariat, permis que ces jeunes puissent pratiquer leur sport.

L'USN vous donne rendez-vous d'ores et déjà en septembre pour venir soutenir et encourager ces équipes.



Tai Ji Quan

Des cours de Tai Ji Quan ont lieu tous les Mardis à partir de 19h30 au Foyer Intercommunal à Neuvic. Cette discipline d'origine chinoise favorise l'équilibre général en dynamisant le corps, apaisant l'esprit dans la sérénité liée à l'étude de cet art. La respiration, les étirements, la détente musculaire, l'ouverture articulaire y sont travaillés dans un souci de globalité et de coordination. Puisant son origine dans la tradition du combat comme de la bonne santé, le Tai Ji Quan augmente la circulation de l'énergie.



L'été à la Station Sports Nature

Des nouveautés à l'Association Sports Nature Haute Dordogne !

L'obtention du label Station Sports Nature, délivré par le Conseil Général de la Corrèze début juin, est l'aboutissement de la démarche qualité engagée par l'Association :

- Un accueil spécialisé tout au long de l'année
- Une offre complète d'activités : Voile, Golf, Randonnée, VTT, Course d'Orientation et Escalade
- Un encadrement diplômé
- Des journées, week-end et séjours adaptés aux envies de tous

La saison estivale s'annonce sportive !

L'équipe de la SSN vous accueille dans ses nouveaux locaux, en bord de plage, tous les jours (juillet et août) de 10h à 12h et de 14h à 18h, pour vous guider vers ses activités : Golf, Voile, Activités nautiques, Randonnée, VTT, Course d'orientation et Escalade.

Découvrez également le programme de l'été : Aquagym, Rando stand'up paddles dans les Gorges, Escalade à Bort les Orgues...

Contact : Station Sports Nature Haute Dordogne - La plage - Neuvic Tél : 05.55.95.60.67 et 06.79.14.24.23
Mail : asnhd@orange.fr www.station-sports-nature.com facebook : Sports-Nature Haute-Dordogne



Les Elus de "Rassembler Neuvic"

Une nouvelle période dans la vie locale s'ouvre, avec le rejet du compte administratif 2011 et du budget primitif 2012.

Depuis plusieurs années, nous mettions en garde Monsieur le Maire, sur la trop grande dérive de l'endettement communal.

A notre avis, l'écoute, la concertation et la négociation, n'étant pas le point fort de Monsieur le Maire, il nous a semblé important, dans l'intérêt de la commune, d'utiliser notre vote comme le permet la loi, afin de limiter l'endettement. Nous voulions ainsi rappeler à Monsieur que les conseillers municipaux d'opposition, n'acceptaient pas : toujours plus d'endettement par habitant, toujours plus d'investissements "non prioritaires" !...

De plus, nous avons appris que la direction des finances publiques avait alerté Monsieur le Maire (qui avait caché cette information au Conseil municipal) sur la dégradation de la situation financière de la commune, suite à la planification d'investissements trop importants. C'est pourquoi, nous ne pouvions cautionner la politique de l'équipe dirigeante.

Les finances communales sont actuellement sous tutelle, les dépenses obligatoires de fonctionnement ne sont pas concernées par cette mesure. Nous avons confiance en les Services Préfectoraux et la Chambre Régionale des Comptes qui détermineront les possibilités financières de la commune pour l'année 2012.

Nous souhaitons que cette période de tutelle communale soit utile pour l'avenir de Neuvic, et débouche sur une plus grande concertation et un usage plus modéré du bien public, pour éviter une hausse inéluctable des impôts locaux.

Pascal Bousseyrout, Conseiller Municipal « Pour Neuvic, partageons l'avenir »

Un autre débat....

Après un printemps municipal bien tourmenté, je ne reviendrai pas ici sur mes analyses et propositions - hélas jamais prises en compte - à propos du compte administratif et du budget. Cependant, mes observations sont valables dans d'autres domaines, comme celui de la future Maison de santé. Ce projet consensuel par excellence révèle des lacunes analogues en termes de concertation et de gestion....

Lors d'une réunion publique à la salle polyvalente, une question de bon sens que se posent tout bas de nombreux Neuvicois a été formulée à voix haute par l'un de nos concitoyens : pourquoi ne pas intégrer la future Maison de santé à la Maison de Retraite ? Pour toute réponse : un dérapage verbal qui montre que le dialogue est décidément difficile...

Pourtant, cette idée n'est pas saugrenue : héberger la Maison de santé dans une Maison de Retraite à la surface doublée, mais au nombre de lits identiques à celui d'aujourd'hui n'a rien d'irréaliste et présente certains avantages : organiser un pôle de santé commode et faire des économies alors qu'on s'appête à dépenser des centaines de milliers d'euros pour construire rue des Ganottes un nouveau bâtiment, un de plus à entretenir. Le financement est déjà incomplet car on envisage, paraît-il, une contribution complémentaire des collectivités publiques en cas de défaillance des praticiens !

Conscient de la nécessité et de l'urgence de ce projet, je l'ai voté. Et pourtant, une fois encore, le Conseil Municipal n'a pas eu tous les éléments d'appréciation en mains. Les élus ont dû se contenter de vagues explications sur le transfert du projet de Maison de santé de l'ancien presbytère aux Ganottes !

Dans ce dossier comme dans tant d'autres, même constat : information minimale des élus, (en attendant peut-être à la lecture de cet article, un « complément »), manque de transparence dans les décisions comme dans les financements... Bon été à tous !

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2011

16 Conseillers Municipaux étaient présents :
Absents Melle PRADEL qui a donné procuration à M. TEYSSENDIER
M. MAURIANGE qui a donné procuration à M. STOHR

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité après modifications demandées par :

M. JARRIGE concernant le fait qu'il n'a pas participé au vote sur la motion sollicitant l'annulation de l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents communaux (point XIV du compte rendu)

M. BOUSSEYROUX n'a pas « déploré le départ du vice-président démissionnaire », mais a souligné le flottement que le retrait de ce dernier et la fin du contrat de la directrice des services introduisaient dans la gestion de la communauté de communes.

Il a déploré les confusions et les contradictions dans le texte modificatif du règlement du PLU.

I. Transfert de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

M. le Maire présente au conseil les nouveaux calculs de la CLETC.

M. le Maire rappelle que chaque commune de la communauté de communes doit soumettre ce rapport à l'avis de son Conseil Municipal.

M. ALANORE demande à quoi correspond la colonne « création », M. STOHR répond qu'elle correspond à la somme des cinq colonnes précédentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce transfert de la CLETC.

II. Effacement des réseaux rue St Thomas

M. le Maire présente au conseil le dossier monté par le Syndicat de la Diège correspondant à l'effacement des réseaux sur la rue St Thomas. Ce dossier fait suite à l'intervention du Syndicat du Riffaud qui eux doivent reprendre leur conduite A.E.P.

Le montant total des travaux s'élève à 131 000 € HT et la part communale s'élève 22 570 € HT.

M. ALANORE demande comment est financé le Syndicat de la Diège.

M. le Maire répond que cela entre dans le grand débat de la CDCI pour l'avenir des Syndicats (Diège ou Riffaud). Les financements actuels proviennent des financeurs publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet, accepte d'inscrire au budget 2012 la part communale et charge le Maire d'effectuer les formalités nécessaires.

III. Subvention FNADT - Moulin de Pellachal

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de route dans le cadre du transport bois rond - projet d'un montant de 137 959,87 € HT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet, arrête le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions et à mener le projet à son terme.

IV. Subvention ADVC - CG19 - route de Pellachal

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de route dans le cadre des subventions du Conseil Général de la Corrèze - projet d'un montant de 132 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet, arrête le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions et à mener le projet à son terme.

V. Subvention DETR - rue de Bèchefave

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de route dans le cadre des subventions de l'État - DETR. Projet d'un montant de 160 875 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet, arrête le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions et à mener le projet à son terme.

VI. Nomination des agents recenseurs et de l'agent coordinateur pour le recensement 2012.

M. le Maire présente au Conseil Municipal que la commune doit procéder au recensement de la population.

La dotation de l'INSEE sera de 4078 €.

La dépense du personnel prévisible sera de 7100 € environ.

M. BOUSSEYROUX pensait que depuis la réforme le recensement devait être tous les 10 ans en tournant sur les communes. Pourquoi cette fois au bout de 5 ans seulement ?

M. le Maire répond que lui aussi est surpris et que si il trouve une réponse il l'apportera à la connaissance de chacun. Le recensement de la population se faisait tous les 10 ans avant la réforme de 2004, elle se fait désormais tous les 5 ans.

M. BOUSSEYROUX demande si le coordinateur n'a pas droit à une prime réglementaire.

M. le Maire répond après vérification, que si l'agent coordinateur est agent communal, la rémunération doit correspondre à son temps de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le recrutement, accepte d'inscrire au budget 2012 le montant nécessaire aux rémunérations et autorise le Maire à conclure les contrats d'embauche temporaire.

VII. Projet stade CALARY

M. le Maire présente le projet du stade CALARY modifié par le maître d'œuvre suite aux demandes de la commission travaux.

M. le Maire précise qu'une réunion de concertation se déroulera avec la commission travaux et les associations.

M. STOHR demande si le terrain d'entraînement fait bien un demi stade.

M. le Maire, après vérification, confirme.

M. le Maire demande à M. BETOULE d'étudier la partie végétale des terrains de sport.

M. ALANORE demande si l'entrée côté rue du stade est conservée.

M. le Maire répond que cette entrée fait partie de la demande faite au maître d'œuvre et qu'un accès pour secours doit être maintenue.

M. ALANORE demande si le foot pourra s'en servir.

M. le Maire rappelle que c'est au conseil de se prononcer mais que c'est un stade d'honneur de la commune, que le rugby historiquement pourra être prioritaire mais que le foot ou une autre association sportive pourra s'en servir.

VIII. SIVU Pompiers

M. le Maire présente au conseil que suite à la demande de M. Delbègue, chef du corps des pompiers, les membres du SIVU ont étudié la possibilité de refaire le parking et l'accès de la caserne. Le montant du projet est estimé à 21 000 €, une participation du SDIS de 7 000 € est acquise et le reste à financer est à partager entre les communes membres selon le principe de participation retenue à la création du SIVU.

Le montant de la participation de Neuvic est de 5 224,15 € TTC.

M. ALANORE demande si les travaux auront lieu en 2012.

M. le Maire répond que l'ensemble des communes membres doivent délibérer et que les travaux pourraient se dérouler l'été prochain ou début automne au plus tard.

M. BOUSSEYROUX précise qu'il y a une stèle en mémoire des soldats du feu et qu'il serait judicieux de l'intégrer dans le parcours statuaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement à titre exceptionnel et autorise le Maire à signer les actes.

IX. Ligne de Trésorerie

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un décalage entre le paiement des travaux et le versement des subventions, une ligne de trésorerie de 400 000 € est nécessaire.

M. BOUSSEYROUX précise que nous avons autant de ligne de trésorerie que d'emprunt, rappelle qu'une ligne de trésorerie doit être utilisée ponctuellement et non devenir une pratique généralisée, précise qu'avec 119 000 € d'autofinancement restant, la ligne de trésorerie devient indispensable et montre que la commune n'a plus les moyens de sa politique. conclut que cette ligne de trésorerie doit nous conduire à revoir notre politique communale.

M. le Maire répond qu'une ligne de trésorerie dure seulement 1 an, il est vrai que cela correspond à des subventions accordées mais pas encore versées.

M. ALANORE précise que cette année, malgré la perception de la TLE qui sera supprimée en 2012 seulement, la commune a besoin d'une ligne de trésorerie. Il rappelle que l'ensemble des tiers doit être payé (employés, entreprises, fournisseurs, etc ...). Il propose de s'abstenir pour le vote, mais précise que sur le futur budget nous devons rechercher des économies.

M. BERTRANDY précise qu'avant, compte tenu d'un délai de paiement plus long, c'étaient les entreprises qui assuraient à la place d'une ligne de trésorerie.

M. BARTHES demande un listing des subventions non prévues à ce jour.

M. le Maire fournira cette liste au prochain conseil.

Après vote : **9 pour, 1 contre, 8 abstentions,**

Le Conseil Municipal accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie et autorise m. le Maire à procéder aux consultations des banques et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

X. Entrée au capital de la S.E.M.A.B.L.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SEMABL, société d'économie mixte, qui souhaite augmenter son capital et de pouvoir rayonner sur la totalité du territoire du département, propose à la commune de Neuvic d'intégrer (à hauteur de 618,75 €) le capital de la SEMABL.

Cet actionariat nous permettrait de disposer d'un premier conseil gratuit d'expert.

M. ALANORE demande si il n'y a pas de co-activité avec le Diège.

M. le Maire répond que ce ne sont pas les mêmes domaines : la Diège intervient en réseaux et voirie, la SEMABL en études, économie et bâtiments.

Conseil Municipal

M. STOHR demande si il n'y a pas risque de fausser la concurrence.

M. le Maire répond que la consultation reste une obligation.

M. BOUSSEYROUX précise qu'il n'a pas d'avis arrêté, mais pour lui, cela démontre un désaveu des services municipaux.

M. le Maire répond que le personnel n'a pas la capacité sur l'ensemble des sujets, chacun a ses propres limites et que parfois l'avis expert peut être utile.

Après vote : 14 pour, 1 contre et 3 abstentions,

Le Conseil Municipal approuve l'entrée au capital de la SEMABL, autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires et autorise le mandatement de cette somme.

XI. Primes façades

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des primes.

XII. Motion CPAM

M. le Maire rappelle la situation, que malgré une présence relativement importante, les permanences de la CPAM ne sont plus assurées.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion dont il donne lecture et de l'envoyer si le conseil en est d'accord à la préfecture, aux députés, au président de la commission des usagers.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette motion et autorise M. le Maire à la transmettre.

XIII. Demande d'aide sociale

M. le Maire présente au Conseil Municipal le cas d'une administrée en situation financière très difficile et propose d'allouer une somme de 100 € versée à la trésorerie pour le paiement d'une partie de ses dettes.

M. le Maire précise également que le CCAS sera relancé courant janvier.

XIV. Attribution d'indemnité au receveur municipal

M. le Maire présente la demande de Mme Le Gars, receveur municipal à la trésorerie, concernant l'attribution d'une indemnité de conseil de 735,10 € et une indemnité de confection des documents budgétaire de 45,73 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire mandater ces sommes.

XV. Passation du contrat d'assurance statuaire du personnel

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre reçue du centre de gestion, suite à la demande de M. BARTHES pour une mise en concurrence des assureurs. Le centre de gestion précise qu'il travaille avec la CNP mais qu'il laisse le choix aux collectivités de consulter. Pour 2012 M. le Maire propose de signer avec la CNP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la CNP et autorise M. le Maire à signer le contrat.

XVI. Questions diverses

M. BARTHES signale que 10 sapins de Noël encore emballés ont été retrouvés à la déchetterie.

M. le Maire répond que le nombre commandé a bien été livré et remis aux commerçants et artisans et qu'il en reste 2 ou 3 aux ateliers municipaux. Par conséquent, ce ne sont pas les services municipaux qui les ont jetés, mais soit une collectivité voisine, soit des commerçants, des artisans ou des particuliers.

M. BOUSSEYROUX propose au Conseil Municipal une motion du conseil sur les problèmes liés aux changements d'horaires ferroviaires.

M. le Maire demande si il y aura une perte de service pour les usagers, et précise qu'il serait intéressant de l'argumenter sur les supports locaux (gare d'Us-sel) et propose, si le conseil est d'accord, que M. BOUSSEYROUX prépare la motion pour le prochain conseil.

M. JARRIGE précise qu'il ne veut pas participer à ce vote car il estime que des conseillers régionaux sont payés pour traiter ce problème et que cela dépasse le niveau local de Neuvic.

Le Conseil Municipal vote : 17 pour, 1 abstention,

M. BOUSSEYROUX proposera au prochain conseil une motion.

M. BETAILLE précise que le délai laissé aux riverains des voies communales concernées par l'élagage est trop court.

M. le Maire répond que les riverains peuvent obtenir un délai plus long si ils s'engagent à réaliser les travaux sous un délai raisonnable.

M. BETAILLE précise qu'il est impossible de rentrer en contact avec ERDF et que sur un dépannage avec risques imminents d'incendie, il est impossible de les joindre pour couper le courant.

M. le Maire répond qu'une motion pourra être votée au prochain conseil et charge M. BETAILLE de la préparer.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2012

16 conseillers étaient présents.

Ont donné procuration : M. JARRIGE à M. STOHR, M. JOURDE à M. MONTEIL.

I Compte Administratif 2011

M. le Maire présente la vue d'ensemble du compte administratif 2011

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 2 542 224,31 € - dépenses réalisées : 2 015 878,19 €

Recettes prévues : 2 542 224,31 € - recettes perçues : 2 549 960,18 €

Section investissement :

Dépenses prévues : 2 516 545,12 € - dépenses réalisées : 1 781 264,44 €

Recettes prévues : 2 516 545,12 € - recettes perçues : 1 523 674,74 €

SECTION FONCTIONNEMENT

- DEPENSES

M. le Maire précise que l'augmentation des charges à caractère général est principalement due à une augmentation de près de 23 000 € des coûts d'électricité en rapport avec le paiement d'une taxe à laquelle les collectivités locales n'étaient pas soumises et à une erreur de 10 000 € au chapitre 60628. L'augmentation du coût de l'électricité justifie les projets d'économie sur l'éclairage public votés dernièrement et une étude d'économie d'énergie pour les bâtiments publics.

L'augmentation des charges de personnel est liée à l'arrêt maladie de longue durée d'un membre du personnel qui entraîne une dépense supplémentaire qui est compensée par une atténuation de charge équivalente.

La réalisation des autres dépenses est conforme aux prévisions avec une augmentation de 5 000€ des charges financières des emprunts liée aux taux variables qui, bien que capés, ont progressé en 2011 et au remboursement de la ligne de trésorerie.

- RECETTES :

Les produits des domaines augmentent de plus de 3% du fait que les campings municipaux, malgré les conditions climatiques défavorables, ont augmenté leur chiffre d'affaire. Les autres recettes sont conformes aux prévisions.

SECTION INVESTISSEMENT :

M. le Maire précise que 1 781 264,44 € de travaux ont été réalisés sur les 2 516 543,12 € prévus soit 71 % des prévisions : la section investissement présente donc un déficit de 257 589,70 €

Les soldes intermédiaires de gestion 2011 font apparaître une augmentation de la Marge Brute d'Autofinancement à 257 697,97 € pour 149 598,85 en 2011 et un doublement du fond de roulement qui a passé à 276 492,29 € en 2011 pour 137 132,64 € en 2010.

Il indique que si ces chiffres traduisent une amélioration de la situation financière, l'importance des travaux communaux nécessite une vigilance constante.

M. ALANORE constate que le taux de réalisation des travaux 2012 ne représente que 50% de la prévision de travaux 2011.

M. le Maire confirme que ces chiffres sont exacts si l'on ne tient pas compte des travaux restant à réaliser et que de nombreux travaux tel que le PAB se programment et se réalisent sur plusieurs années et que d'autres, comme la réfection de l'Ecole du Vent-Haut, sont inscrits pour marquer la volonté de la collectivité de les faire aboutir mais qu'ils ne pourront débiter que lorsque le plan de financement sera validé et les aides accordées.

Il pense qu'arriver à plus de 70% de réalisation de travaux dans ces conditions montre le dynamisme de l'investissement de la commune.

M. BOUSSEYROUX déclare avoir écouté un exposé clair et pédagogique, les charges générales et le fonctionnement sont globalement maîtrisés. Il ne comprend pas le besoin, d'accroître la dette par un nouvel emprunt et une ligne de trésorerie alors qu'il existe un excédent de fonctionnement de 579 000 € et une capacité d'autofinancement de 150 000 € environ.

M. le Maire confirme que la capacité d'autofinancement est de l'ordre de 150 000 €, une fois la charge des emprunts payée et que l'excédent de fonctionnement est bien intégré aux recettes d'investissement.

M. ALANORE constate que le capital de la dette continue d'augmenter.

M. le Maire précise qu'il faut distinguer 2 éléments : le montant total de la dette et le montant de remboursement des annuités du capital et des intérêts qui s'est réduit de 725 155,17 € en 2010 et à 631 573,01 € en 2011.

M. STOHR se demande comment il est possible de rembourser moins en continuant d'emprunter.

M. le Maire montre le graphique de l'extinction de la dette de la commune de NEUVIC et explique ce paradoxe par la fin d'emprunts en cours et les taux bancaires très bas lors des 10 dernières années.

Il souligne, par ailleurs, que les emprunts ayant servi à la rénovation des campings, de l'Hôtel du Lac ou du cinéma apportent des recettes qui couvrent une grande partie de l'annuité.

Conseils Municipaux

Le débat sur le compte administratif étant terminé, M. le Maire fait part au Conseil Municipal des informations qu'il a obtenues de la Préfecture sur les conséquences d'un vote négatif du Conseil Municipal concernant le Compte Administratif 2011.

Le décès d'une conseillère municipale de la majorité permet à l'opposition municipale le rejet du Compte Administratif auquel cas la commune ne pourrait plus faire face à ses charges d'investissement puisque le budget et les financements prévus ne pourront être votés.

Concrètement, les travaux de la Place de l'Eglise devront être stoppés jusqu'à ce que la Cour des Comptes autorise l'exécution du budget, ce qui ne pourra être valide avant un délai de 2 mois, le temps de la mise en œuvre des opérations de contrôle de cette instance.

M. BOUSSEYROUX s'étonne que M. le Maire ait contacté M. ALANORE, avant la séance du Conseil Municipal, pour discuter de la situation et qu'il n'ait pas fait la même démarche à son égard et considère qu'il s'agit d'un procédé anti-démocratique.

M. le Maire assume sa démarche et répond que, s'il a contacté M ALANORE, c'est parce que celui-ci fait partie la Commission des Finances à laquelle il n'avait pas pu assister en raison d'un conseil communautaire.

En raison des circonstances exceptionnelles, M. le Maire propose de repousser le vote concernant le Compte Administratif et le Budget 2012 pour examiner, avec plus de recul, les conséquences de la situation.

M. STHOR répond qu'il souhaite continuer la séance et demande une suspension de séance.

Après la suspension de séance et le retrait de M. le Maire, le Compte administratif est soumis au vote

Pour : 8 voix Contre : 9 voix

II. Compte de gestion

Rigoureusement identique au compte administratif présenté par Mme Le Gars, perceptrice,.

Approuvé à l'unanimité.

III. Aide à la numérisation du cinéma

M. le Maire rappelle que lors de la mise en place de l'équipement numérique du Cinéma, la commune a participé à l'expérimentation «Massif Central» pour en assurer le financement maximal mais que ce dernier reste à compléter : à cet effet le Centre National du Cinéma a mis en place une aide à la numérisation des salles qui ne sont pas, du fait de leur programmation, susceptibles de générer suffisamment de contributions des distributeurs. Une partie de l'aide que le CNC pourra attribuer à la commune se fera sous la forme «d'avance remboursable». Le remboursement de ces sommes doit être partiellement financé par les «contributions numériques» sus-visées.

Afin de bénéficier de la meilleure organisation possible dans le financement, M. le Maire propose :

1. de mutualiser la répartition de ces contributions numériques avec les cinémas suivants de la Corrèze : Argentat-Turenne, Bort-7eme Art, Brive-Rex, Tulle-Palace, Ussel-Carnot, Uzerche-Louis Jouvot, ce pour obtenir la meilleure organisation possible dans le financement
2. de missionner contractuellement la société CINELIA SAS pour assurer auprès des distributeurs la collecte de ces contributions numériques et le reversement des engagements susceptibles de couvrir, au moins partiellement, les avances remboursables consenties par le CNC dans le cadre de la procédure CINENUM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** cette double proposition.

V. Entretien et balisage des itinéraires inscrits au PDIPR / Demande de subvention au Département

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le financement de l'entretien et du balisage de deux itinéraires inscrits au PDIPR : celui du Vent Haut et celui du Puy Chaffaud.

Le coût des travaux ci-dessus mentionnés s'élève à : 2 680.00€ (HT). L'aide du département au titre de la Dotation Investissement sur Voirie Communale s'élèverait à 804 €.

M. MAURIANGE déplore que l'Association des Gorges de la Haute Dordogne apparaisse dans la présentation de ce dossier et rappelle qu'il existe d'autres entreprises sur Neuvic capables de réaliser ce travail. M. le Maire répond qu'une convention pour l'entretien des sentiers de randonnées a été passée avec cette association et demande aux conseillers s'ils souhaitent ne pas en tenir compte et réaliser une mise en concurrence. Réponse négative, les termes exacts de cette convention seront néanmoins recherchés.

A la remarque de M. BOUSSEYROUX concernant la « compétence sentiers » de la Communauté de Communes, M. le Maire souligne qu'un certain nombre de sentiers sont déclarés d'intérêt communautaire, chaque commune ayant latitude pour développer d'autres sentiers non inscrits.

Après délibération, **par 17 voix pour et 1 abstention**, le Conseil Municipal adopte ce projet.

V. Travaux d'aménagement pour la mise en sécurité des piétons sur la liaison place H. Queuille - Mairie / Demande de subvention au ministère de l'intérieur

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le projet de mise en sécurité des piétons entre la Place Henri Queuille et la Mairie. Ces travaux consisteront en la démolition des trottoirs actuels, le calibrage de la route départementale en traverse, la mise aux normes de l'espace piétons en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la mise en place de barrière de ville afin d'assurer la protection des piétons. Ces travaux ont été estimés à : 18 305.00 € (HT). Une demande de subvention exceptionnelle la plus élevée possible sera déposée auprès du ministère de l'intérieur. Un arrêt minute sera prévu pour assurer les livraisons des commerçants.

VI. Demande de subvention pour deux voyages scolaires - Collège

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'octroyer 1000 € au Collège de Neuvic pour financer le voyage d'enfants de familles en difficultés. Il s'agit d'un voyage à Nottingham pour les classes de 5ème et 4ème et au Futuroscope pour la classe de 3ème.

VII. Aide exceptionnelle - Projets lecture jeunesse des Zincorréziens

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets de l'association les Zin-corréziens dont le but est de promouvoir la lecture chez les plus jeunes :

- Poursuite du « défi lecture » inter-collège Haute Corrèze
- Festival du Livre et de l'Illustration Jeunesse en Haute Corrèze les « Zinzins de lecture » le 09 juin 2012

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser aux Zin-corréziens une aide exceptionnelle de 750 €.

VIII. Vente de la parcelle BE 208

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle BE 208 située à côté de la caserne des pompiers.

M. le Maire propose que cette parcelle soit cédée aux conditions restrictives suivantes :

- que cette acquisition soit uniquement dédiée à l'installation d'une activité commerciale ou artisanale.
 - qu'une bande de terrain en pied de talus suffisante soit conservée afin de permettre à terme la création d'une voirie desservant la parcelle BE 240
 - que les frais annexes (notaire, bornage etc...) soient à la charge de l'acquéreur
- Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne une réponse favorable à cette demande aux conditions précitées et décide de déterminer le prix de vente lors d'une prochaine séance.

VIX. Actions transversales avec approche paysagère des élagages proposées par la Chambre d'Agriculture

M. ALANORE présente une expérimentation menée par la chambre d'Agriculture depuis l'année dernière sur trois communes corréziennes (Lestard, Palisse et Valiergues) en partenariat avec le Conseil Général, l'ONF, la DDT, les communes citées et les propriétaires privés volontaires. Il s'agit d'aider ces derniers lorsqu'ils reçoivent un courrier leur rappelant leurs obligations en terme d'élagage en mutualisant et coordonnant les travaux, de les sensibiliser à la gestion de leur parcelle, de permettre un inventaire de la forêt et de valoriser le contexte paysager. Lorsqu'une commune est intéressée par cette expérimentation, il lui faut adresser un courrier à la chambre d'Agriculture en précisant que cette action ne sera menée que si elle est prise en charge au niveau régional dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier. Dans un premier temps les élus doivent faire un travail préparatoire de recensement des propriétaires privés potentiellement intéressés.

X. Jour de carence du personnel communal

M. le Maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2012, la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 article 105, instaure pour les agents publics, le respect d'un délai de carence en cas de maladie. La loi de finances pour 2012 prévoit que les agents publics, fonctionnaires et non titulaires de droit public, placés en congés de maladie ordinaire, ne perçoivent plus leur rémunération le 1er jour de leur arrêt maladie. L'application de ce dispositif donnerait lieu au retrait d'1/30ème de la rémunération de l'agent à chaque jour de carence et par ailleurs, aucune cotisation ne serait versée à chaque jour de carence.

Considérant que dans la circulaire du 24/02/2012, aucune allusion n'est faite à la non-possibilité pour un employeur public, de prendre à sa charge la journée de carence, M. le Maire propose au Conseil Municipal, que la commune prenne à sa charge le jour de carence pour ses agents, à compter du 1er avril 2012.

Par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

XI. Motion : de soutien aux établissements des PEP 19

La gestion de l'enfance et de la jeunesse en difficulté sur nos territoires exige un maillage pluridisciplinaire des interventions des professionnels de l'Education nationale et du secteur médico-social. Celui-ci doit être suffisamment

Conseils Municipaux

souple et contenant pour créer la dynamique nécessaire à un accompagnement individualisé. Il faut pouvoir aller vers les lieux de vie des enfants (rôle essentiel des SESSAD). Il faut également les recevoir dans des structures ambulatoires disposant de plateaux techniques permettant la prise en charge cohérente et préventive de problématiques multifactorielles (cœur des missions des CMPP). Il faut enfin que soient préservés les moyens organisationnels des IME qui représentent, pour beaucoup de jeunes, une alternative d'accueil structurante ou restructurante à travers des parcours institutionnels.

Par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

▫ demande que soit maintenu le niveau d'implication de l'Education Nationale dans ces structures : Centre Médico-Psycho-Pédagogique, Institut Médico-Educatif et Service d'Education Spécialisé et de soins à Domiciles

▫ soutient l'action des représentants des personnels des établissements PEP 19 pour le maintien des Postes Education Nationale au sein des CMPP, du SESSAD et IME de la Corrèze.

XII. Nomination de membres à la commission intercommunale des Impôts directs

M. le Maire expose que par délibération en date du 13 octobre 2011, la Communauté de Communes a créé la Commission Intercommunale des Impôts Directs et que cette dernière sera effective à compter du 1er avril 2012.

Cette Commission Intercommunale sera chargée de participer, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (art. 1504 du CGI) et de

donner son avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (art. 1505 du CGI).

Après délibération, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité propose Michel PERONNEAU et Bernard GOUNEL comme membres titulaires, Nicole DUFOUR et Stéphane TRECH (habitant hors du territoire de la communauté de communes) comme membres suppléants de la CIID.

XIII. Primes façades

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

XIV. Questions diverses

M. le Maire transmet au Conseil Municipal :

▫ Copie d'un courrier du SIRTOM lui demandant de prendre une délibération pour entériner une modification de ses statuts. Le Maire propose de solliciter une réunion avec le SIRTOM pour une information plus complète en particulier sur les conditions de reprise de la déchetterie.

▫ Copie d'un courrier qu'il a adressé à la Préfecture sur le problème du déficit du remplissage du Lac et pour connaître les possibilités de réduction du débit réservé dans les plus brefs délais.

▫ Copie des courriers échangés et reçus depuis le dernier Conseil au sujet de la permanence CPAM, cette dernière ayant dernièrement proposé un accueil sur rendez-vous qui n'est pas pleinement satisfaisante.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le fruit du travail :

A- De la commission des travaux au sujet de l'Eclairage Public.

Par 15 voix pour et 3 abstentions : les propositions de la commission sont validées :

1. Tous les lampadaires seront éclairés jusqu'à 22h00 dans le centre et les ha-meaux
2. De 22h00 à minuit, un lampadaire sur deux sera maintenu
3. Extinction à partir de minuit sauf dans l'hyper centre bourg (avenue des Mar-ronniers, rue du Commerce, rue de l'Eglise, Place de l'Eglise, Place Gambetta, rue de la tour 5 Pierres, et la Place Henri Queuille)

B- De la commission finances au sujet des subventions aux associations : A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite allouer :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2011(€)	SUBVENTIONS 2012 (€)
Amicale Anciens élèves LEGTA	200	200
Amicale Anciens élèves LEP	200	200
Amis Bibliothèque	110	110
Boule Neuvicoise	400	400
Comice Agricole	2 000	2 000
Comité des Fêtes	5 750	5 750
Coqs de Pêche	800	800
Croix Rouge Française	400	400
Fanfare	1 100	1 100
FNACA	100	100
Football Club	3 600	3 600
JMF	1 300	1 300
Joueurs de Golf	160	160
Loisirs et Sports Haute Corrèze	100	100
Lou Cantou	1 000	1 000
Société de Chasse	500	500
Truite neuvicoise	1 200	1 200
USN	5 500	5 500

Le Conseil Municipal a statué sur les subventions aux associations le 22 mars . Les dossiers de demandes de subventions déposés après cette date seront examinés lors du prochain conseil municipal courant juillet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

17 conseillers étaient présents.

Procuration : M. JOURDE Jean à M. MONTEIL Daniel.

Le compte- rendu du Conseil municipal du 22 mars 2012 est adopté à l'unanimité après rajout des remarques suivantes :

- M. ALANORE précise qu'il avait relevé que le taux de réalisation de travaux des opérations prévues s'élevait à 55 %, que c'est lui qui avait fait part de l'échange téléphonique entre M. le Maire et lui. A sa demande les propos de Monsieur GOUNEL Bernard ancien magistrat concernant la procédure d'examen, par la chambre régionale des comptes, d'un budget non voté sont retranscrits : « M. GOUNEL Bernard a principalement souligné le fait que cette juridiction pouvait adopter des attitudes très différentes et que tout dépendait du magistrat instructeur. Il a cité l'exemple d'une commune dont toutes les dépenses non obligatoires avaient été minutieusement vérifiées à commencer par les subventions aux associations et par conséquent les comptes de ces dernières qui, pour certaines d'entre elles, s'étaient vu dépourvues d'aides municipales » Il précise que la troisième commune sur laquelle porte l'expérimentation de la Chambre d'Agriculture n'est pas Palisse mais Lamazière Basse.

- M. BOUSSEYROUX souligne qu'il s'agit de la Chambre Régionale des Comptes dont il est question et non de la Cour des Comptes

- M. BARTHES rappelle que, lors de l'absence de M. le Maire pour la mise au vote du Compte administratif, et suite à l'intervention de M. GOUNEL, il a proposé une réunion avec les associations au sujet de leurs subventions.

I Compte Administratif 2011

M. le Maire expose que malgré le non vote du Compte administratif, il doit présenter un Budget Prévisionnel et souligne que ce dernier n'intégrera pas l'ex-cédent de fonctionnement du CA.

M. BOUSSEYROUX redoute que M. le Maire ne représente ce CA jusqu'à l'ob-tention d'un vote positif.

M. le Maire redit que si le CA n'est pas voté il proposera au Conseil Municipal un autre BP.

M. BOUSSEYROUX se dit surpris que M. le Maire ne leur soumette pas une déli-bération lui permettant d'assurer le fonctionnement courant et 25 % des in-vestissements, il se dit étonné que les modalités de réalisation de la ligne de trésorerie et son affectation n'aient pas été transmises au Conseil.

M. le Maire répond que dans la configuration d'un non vote du CA, et dans la limite des crédits disponibles, la commune peut assurer le fonctionnement cou-rant minimal.

Mme LE GARS, trésorière, ajoute que cette délibération « des 25 % » ne pourrait servir qu'à payer des investissements nouveaux, et ne pourrait pas par exemple permettre à la commune de continuer à financer les travaux du Plan d'Aména-gement de Bourg qui eux sont des travaux budgétés en 2011.

M. le Maire complète en répétant que la fin de l'aménagement de la place de l'Eglise ne pourrait être actuellement payée qu'avec les restes à réaliser du CA. Il annonce également que lors de la passation du marché du PAB des péna-lités de retard avaient été prévues pour garantir un achèvement des travaux au 1er mai et ce au vu des difficultés de circulation engendrées dans le centre bourg. L'entreprise BERGHEAUD en charge de cet aménagement serait donc lé-gitimement en droit de se retourner contre la Mairie.

M. BARTHES demande si l'arrêt durant les intempéries peut faire l'objet de pénalités : M. le Maire répond négativement et ajoute qu'à ce jour l'entreprise n'est pas en retard sur le programme de travaux.

M. STOHR estime que ces pénalités doivent pouvoir se négocier, qu'il ne faut pas dramatiser la situation, l'essentiel étant que les salaires puissent être versés. M. le Maire précise qu'il délivre des informations factuelles et ne dramatise en aucune façon.

M. ALANORE estime qu'une autre voix peut être envisagée : celle d'un rema-niement concerté du projet de budget.

Conseils Municipaux

M. le Maire répond :

1) au lendemain de la commission des finances du 15 mars durant laquelle les membres de l'opposition étaient absents, il a contacté M. ALANORE dans ce sens et ce dernier devait contacter ses co-listiers à ce sujet. Cet échange est resté sans suite.

2) lors du Conseil Municipal du 22 mars, il a de nouveau proposé avant le vote du Compte Administratif et au vu du risque de blocage qu'un vote négatif engendrerait, de reporter l'examen des éléments financiers après concertation. L'opposition a refusé cette proposition.

3) Le Maire a tout de même décidé de réunir l'ensemble des conseillers lors d'une commission finances élargie le 27 mars durant laquelle les membres de l'opposition n'ont manifesté aucun souhait ni formulé aucune demande.

M. BOUSSEYROUX déplore que toute l'opposition n'ait pas été contactée au lendemain de la commission finances du 15 mars et estime que c'est au Maire de faire des propositions.

M. le Maire rétorque que ses propositions résident dans le projet de budget qu'il leur a été transmis lors du dernier Conseil Municipal.

M. STOHR dit que l'équipe de la majorité sait parfaitement ce sur quoi portent leurs réclamations et qu'ils en ont fait état l'année dernière : la démolition de la Maison Madesclaire et la modification du projet de piscine par exemple. M. BERTRANDY trouve cette posture malhonnête : il rappelle que ces projets ont été votés l'année dernière, le projet de piscine a même été entériné après le décès d'une conseillère de la majorité en juillet dernier.

M. BOUSSEYROUX pense que M. le Maire est le seul responsable de cette situation et qu'il aurait dû anticiper cette situation de blocage bien avant.

M. le Maire rappelle donc que l'année dernière, le 12 juillet et au vu de la nouvelle configuration du Conseil : l'ancienne majorité se trouvant à égalité avec l'opposition, il avait réuni l'ensemble des conseillers pour remettre sur la table l'ensemble des projets initiés avec Nadine AIX: la piscine, le stade, Retrouvance, Ecole du Vent Haut... Durant cette réunion des amendements avaient été proposés par l'opposition (suppression d'une piste d'athlétisme, envisager la conception structurelle d'une future couverture de la piscine etc ...). 15 jours plus tard l'ensemble de ces projets ont été soumis au vote en séance de Conseil Municipal en tenant compte des propositions des élus de l'opposition, et ils ont été approuvés.

Selon M. ALANORE le BP est un fait générateur de nouvelles opérations et un remaniement de celui-ci ne peut s'envisager qu'avec un recours moins important à l'emprunt et un désendettement.

M. le Maire réaffirme que la commune reste dans un contexte financier stable, que les taxes de la communes n'augmentent pas et que l'ensemble de ces projets ne coûterait donc pas plus aux neuvicois.

M. STOHR estime que le projet de réfection du stade n'a pas démarré.

M. le Maire rappelle que :

1) L'avant projet sommaire a été validé (l'architecte ayant tenu compte des sollicitations formulées par l'opposition)

2) Les dossiers de demandes de subvention ont été montés et sont en cours d'instruction.

Il précise que la commune ne peut en aucun cas commencer les travaux sans les accords de subventions sous peine de perdre ces dernières et qu'elle n'en a en outre pas les moyens. Il souligne que la situation est différente pour la piscine puisque la aides du département, de l'état et de la région ont d'ors et

déjà été actées, leur montant s'élève à 600 000 €. En outre d'autres sources de financements (Europe, réserve parlementaire) sont en cours d'instruction. Il déplore vivement que les membres de l'opposition n'aient pas participé aux commissions communales lorsqu'il était question de la baignade. Il redit encore que les 500 000 € restant à la charge de la commune seront étalés sur deux ans et qu'ils ne représentent que le ¼ du budget communal injecté chaque année dans la voirie.

M. ALANORE estime qu'il faut « prévenir des lendemains difficiles » et que si l'activité touristique fait partie intégrante de l'activité économique il n'y a pas qu'elle et qu'il est donc déplorable que le projet de zone artisanale n'avance pas.

M. Maire précise qu'il a rencontré M. PAILLASSOU, président du SYMA A89 avec M. MAUPOME, président de la Communauté de communes à l'automne 2011 pour solliciter la prise en charge de l'étude d'aménagement d'une zone d'activité sur les terrains PEYRALBE et que seule une aide technique leur a alors été proposée. Il a donc sollicité le comité syndical du SYMA lors de sa réunion de la semaine précédente et ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SYMA A89.

M. VENNAT constate que d'importants travaux de voirie ont été réalisés ces dernières années mais il considère que si l'argent utilisé pour aménager les abords du lac avait été donné aux commerçants, l'activité économique serait meilleure.

Le Maire se retire et laisse M. TEYSSENDIER procéder au vote du Compte Administratif 2011

Contre : 9 Abstention : 0 Pour : 8

M. ALANORE déplore la situation et regrette qu'il n'y ait pu avoir d'entente.

M. le Maire confirme que le projet de baignade n'est pas négociable, mais qu'il est ouvert à toute négociation sur les autres sujets afin de trouver un consensus.

M. BOUSSEYROUX demande à M. le Maire si il est ouvert à la possibilité de procéder à la démolition totale de la maison Madesclaire et également à budgéter une somme en 2012 pour le stade.

M. le Maire répond que cela est tout à fait négociable et que même si les travaux ne démarreront pas en 2012 cela permettra d'afficher la volonté municipale

M. ALANORE précise que la même chose pourrait être faite pour la Zone Artisanale, une somme budgétée permettrait d'afficher la volonté communale.

M. BOUSSEYROUX demande que le maire fasse un document que nous étudierions par la suite.

M. le Maire répond que ce document doit être réalisé ensemble, et propose une nouvelle réunion préparatoire de tout le conseil municipal.

M. STOHR précise que le vote du Compte Administratif a été fait et demande à ce que l'on passe au budget.

M. le Maire rappelle qu'aucune proposition n'a été faite par l'opposition pendant les réunions de commissions préparatoires ni au cours des différents conseils municipaux et propose que la Compte Administratif et le budget soient de nouveau étudiés avec les souhaits formulés.

M. STOHR considérant que plus rien n'est à ajouter, quitte la séance avec plusieurs conseillers de son groupe.

M. le Maire propose à M. ALANORE de fixer une date pour une réunion préparatoire avant le prochain conseil municipal.

M. ALANORE répond qu'une date sera proposée après consultation des membres de son groupe.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2012

Vendredi 06 avril 2012 à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances sous la présidence de M. Henri ROY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18.

A 20h45 : seuls 8 conseillers sont présents. Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Le Conseil Municipal ne pouvant délibérer valablement, la séance est levée.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

17 conseillers étaient présents.

Procuration : M. JOURDE Jean à M. MONTEIL Daniel.

Le compte- rendu du Conseil municipal du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité après rajout des remarques suivantes :

- M. BOUSSEYROUX précise qu'il existe deux composantes dans l'opposition donc de bien vouloir préciser « les groupes d'opposition ».

- M. STOHR souligne qu'il est dommage d'utiliser le terme « malhonnête » en séance de conseil municipal

- M. BERTRANDY confirme l'utilisation de ce terme.

- M. BARTHES rappelle qu'il a demandé à M. GAERTNER, présent dans l'assistance, de conserver le silence pendant la séance.

Le compte- rendu du Conseil municipal du 06 avril 2012 est adopté à l'unanimité après rajout des remarques suivantes :

- M. BOUSSEYROUX précise qu'il a souhaité faire une intervention lors de cette séance

M. le maire informe que le quorum n'étant pas atteint le 6 avril 2012, le conseil municipal n'a pu se tenir et de ce fait, aucune intervention ne peut être transcrite dans le compte-rendu.

M. le maire débute la séance du jour en informant qu'il n'était pas possible de repousser la séance du conseil municipal du 6 avril 2012 du fait que les délais n'auraient pas été suffisants, en cas de quorum non atteint, pour resoumettre le budget au vote avant la date butoir du 15 avril 2012.

M. le maire demande si il y a une possibilité de trouver un consensus avec de procéder au vote, quelles sont les demandes des oppositions pouvant être débattues ?

M. STOHR répond que la piscine n'est pas le seul point de blocage et demande à passer au vote.

M. le maire rappelle que jusqu'au décès d'une conseillère le vote négatif du compte administratif par les membres des groupes d'opposition ne posait pas de problème compte tenu d'une majorité dégagée mais qu'à ce jour cela aura des incidences majeures pour les Neuvicois. Si le paiement des salaires sera assuré, les travaux en cours comme ceux de la Place de l'Eglise doivent être stoppés, ainsi que les investissements de voirie prévus. Cette situation mettra en difficulté les commerçants neuvicois ainsi que les entreprises qui ont commencé les travaux et qui ne pourront pas être payées avant la décision de la Chambre Régionale des Comptes.

M. ALANORE précise qu'il avait demandé le report du conseil sans succès et s'étonne d'avoir appris que l'administration fiscale avait placé la commune en réseau d'alerte en raison du niveau d'endettement important de la commune. M. le maire répond qu'il avait proposé une réunion de concertation aux groupes d'opposition avant ce conseil municipal afin d'étudier conjointement les possibilités d'aménager le projet de budget et il regrette que les groupes d'opposition aient refusé cette proposition.

Concernant le réseau d'alerte il précise que ce n'est pas la première fois mais la troisième que la commune de Neuvic est en réseau d'alerte, qu'il s'agit d'une mesure de conseil aux communes et qu'à ce jour, il n'a pas de retour concernant la réunion avec monsieur le sous-préfet et les services des Finances Publiques en date du 16 février 2012.

M. STOHR donne lecture des chiffres présenté dans le dossier du jour concernant l'endettement par habitant qui a passé d'un peu plus de 1000 € en 2003 à plus de 2000 € en 2011.

M. le maire rappelle que la dette de 2000 était supérieure à 2 200 €/ habitant sous la municipalité précédente et que ces montants sont évolutifs d'année en année et nécessitent une analyse budgétaire approfondie afin d'en comprendre la signification. Malgré ces montants, il n'a pas été nécessaire d'augmenter la part de la pression fiscale communale depuis 2005 pour financer les travaux.

M. BOUSSEYROUX rappelle que 75% des subventions ne sont pas rentrées, l'utilisation systématique de la ligne de trésorerie, un déficit d'investissement de 300 000 € face à un emprunt de 400 000 €, donc confirme son vote négatif du

compte administratif.

M. le maire répond que M. BOUSSEYROUX acceptait le recours à l'utilisation de la ligne de trésorerie quand il était premier adjoint.

M. BOUSSEYROUX précise que les lignes de trésorerie à l'époque était seulement de 200 000€ et non de 600 000€ comme aujourd'hui ;

M. le maire lui répond que la ligne de trésorerie 2012 est de 400 000 € et non de 600 000 € et qu'il avait bien voté une ligne de trésorerie de 650 000 € en juin 2005 et non de 200 000 € comme il l'affirme.

I Compte Administratif 2011

Le maire ne participe au vote du compte administratif

Vote du compte administratif :

Pour : 8 Contre : 9 Abstention : 0

Le compte administratif est rejeté.

II Vote des 3 taxes

M. le maire propose de ne pas modifier les taux d'impositions locaux.

M. BOUSSEYROUX rappelle que le conseil général de la Corrèze a augmenté ses taxes, et que la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne a augmenté ses taux.

M. le maire précise que le budget du conseil général n'a rien à voir avec celui de la commune et que concernant le budget départemental, c'est le désengagement de l'Etat et l'endettement antérieur qui l'a mis en difficulté.

Quant à la Communauté de Communes, une augmentation avait été évoquée mais elle ne s'est pas concrétisée.

M. ALANORE demande à quand remonte la dernière augmentation de ces taxes

M. le maire répond que c'était en 2005

M. BOUSSEYROUX précise qu'à l'époque le vote s'était effectué à l'unanimité.

Vote du maintien du taux des taxes à l'unanimité.

III Vote du budget 2012

M. le maire présente la proposition de budget 2012 sans lien avec le compte administratif.

M. le maire rappelle que la commune ne pourra pas payer en temps et en heure l'ensemble de ses fournisseurs.

M. STOHR demande si il est possible de retirer les 400 000 € alloués aux Bains Nature pour payer les fournisseurs et que concernant le retard si le budget avait été présenté plus tôt la procédure aurait pu être lancée plus tôt.

M. ALANORE demande pourquoi sur le budget sans lien avec le compte administratif il est prévu un emprunt de 761 247.05 € avec une somme pour les annuités, et que sur le budget en lien avec le compte administratif il est prévu un emprunt de 624 829.88 € et la même somme d'annuités.

M. le maire précise que le compte administratif 2011 n'étant pas voté, il n'est pas possible d'intégrer l'excédent de fonctionnement de 534 000 € au budget, ce qui explique la nécessité d'emprunter un montant supérieur et que l'emprunt devant être consenti en fin d'année, la première annuité sera en 2013.

M. le maire propose de passer au vote.

M. STOHR demande un vote à bulletin secret au nom de son groupe.

Vote du budget 2012 après dépouillement :

Pour : 9 Contre : 9 Abstention 0

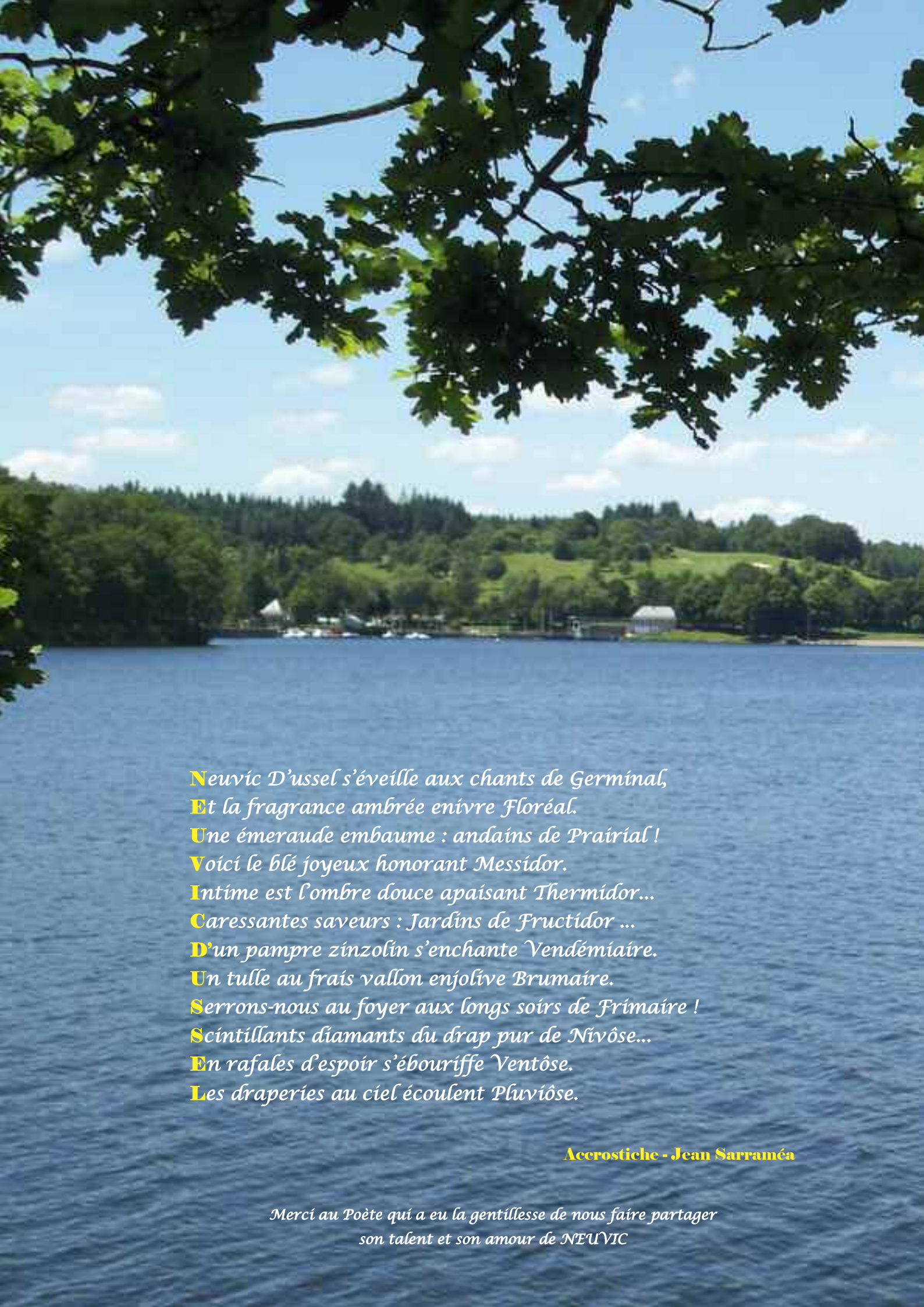
Le budget 2012 est rejeté (la voix du maire n'est pas prépondérante en cas de bulletin secret).

IV Questions diverses

1- M. le maire expose une convention entre la commune, la région et le lycée agricole suite à la demande de remboursement des taxes locales pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012.

Aucune remarque.

2- Présentation du courrier à madame le Préfet concernant une demande de la commune pour réduire le débit de sortie du barrage. La réponse vous sera apportée dès réception.



Neuvié D'ussel s'éveille aux chants de Germinal,
Et la fragrance ambrée enivre Floréal.
Une émeraude embaume : andains de Prairial !
Voici le blé joyeux honorant Messidor.
Intime est l'ombre douce apaisant Thermidor...
Caressantes saveurs : Jardins de Fructidor ...
D'un pampre zinzolin s'enchanté Vendémiaire.
Un tulle au frais vallon enjolive Brumaire.
Serrons-nous au foyer aux longs soirs de Frimaire !
Scintillants diamants du drap pur de Nivôse...
En rafales d'espoir s'ébouriffe Ventôse.
Les draperies au ciel écoulent Pluviôse.

Accrostiche - Jean Sarraméa

*Merci au Poète qui a eu la gentillesse de nous faire partager
son talent et son amour de NEUVIC*